

OFF
A32A1
A31/P76
v.7

**ÉTUDE SPÉCIALE POUR LE PROJET
DE PLANIFICATION QUINQUENNALE**

TOME 7

L'HISTOIRE DES CORPORATIONS DE MÉTIERS DU MOYEN-ÂGE JUSQU'À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Suzanne Alix

SECTION II

ANNEXE STATISTIQUE

Présenté au
Ministre des Affaires culturelles
Gouvernement du Québec

métiers d'art du québec



Bibliothèque Nationale du Québec

Section I

L'HISTOIRE DES CORPORATIONS DE METIERS DU MOYEN-AGE
JUSQU'A LA REVOLUTION FRANCAISE

Suzanne Alix

décembre 1975



OFF
A32A1
A31/P76
V. 7 15

D7830424

TABLE DES MATIERES

	page
Introduction.....	3
Chapitre I : Origines et définition des corporations et présentation du milieu dans lequel elles se sont développées.....	5
Chapitre II : Apprentis, compagnons, maîtres.....	11
Chapitre III: Implantation définitive des corporations au XIII ^e siècle.....	14
Chapitre IV : Un âge nouveau pour les corporations, les XIV ^e et XV ^e siècles.....	24
Chapitre V : Les XVI ^e et XVII ^e siècles.....	31
Chapitre VI : Le déclin des corporations.....	36
Bibliographie.....	38

INTRODUCTION

Lorsque nous abordons un sujet comme l'artisanat, nous sommes amenés à considérer le milieu dans lequel s'insère cet artisanat et, par conséquent, il nous faut étudier autant les tendances sociales qui dominent le monde du travail que les conditions générales de l'activité économique. Pour ce faire, il est nécessaire de remonter dans le temps jusqu'aux origines de l'artisanat.

Antoine Demaux nous dit que l'artisanat existe depuis que l'homme existe et ses rappels historiques remontent aux événements relatifs au commencement du Monde mentionnés dans la Bible. Il cite ensuite un texte tiré de l'Histoire Universelle de l'Encyclopédie Bordas, que nous reproduirons ici, qui traite du développement de l'artisanat dans le monde antique.

Dans les villes, chez les Babyloniens, s'est développée une activité artisanale. Les ateliers dépendent des Temples ou du Palais et les listes des métiers sont interminables: l'artisanat est en principe familial, mais il existe aussi des ateliers nationaux et même des firmes plus ou moins spécialisées. Parmi les principales activités artisanales citons: le tissage, le travail des métaux, la poterie, l'émaillerie, la vannerie, la bijouterie, le travail du cuir, l'architecture, etc. Les lois de Hammourabi fixent les salaires des ouvriers et les conditions dans lesquelles doit travailler un apprenti. A l'époque néo-babylonienne, si un ouvrier instructeur enseigne mal sa technique à un apprenti, il est tenu de verser des dommages et intérêts; d'autres documents très variés prouvent aussi l'existence d'une certaine organisation de travail indispensable en raison de l'étendue de la clientèle¹.

Certes, nous ne remonterons pas si loin dans le temps, mais en examinant le

1. Cité dans Antoine Demaux, *Philosophie de l'Artisanat*, Paris, La pensée Universelle, 1972, p. 25.

passé, nous nous arrêterons aux corporations, sujet qui nous intéresse tout particulièrement dans le cadre de notre étude.

I. ORIGINES ET DEFINITION DES CORPORATIONS ET PRESENTATION DU MILIEU DANS LEQUEL ELLES SE SONT DEVELOPPEES

Pourquoi l'étude des corporations? Pour mieux comprendre les phénomènes qui ont influencé l'artisanat et qui l'ont transformé au cours des siècles, il est nécessaire de parler de l'origine des corporations, du milieu social et économique dans lequel elles se sont développées et d'en donner une définition.

Comme nous avons constaté qu'il était difficile d'établir l'origine de l'artisanat, il est aussi difficile d'établir l'origine des corporations (sujet que nous élaborerons plus loin). Nous allons nous intéresser, dans le cours du texte, à l'histoire des corporations en France du XI^e au XVIII^e siècles plus exactement jusqu'en 1791, date de leur abolition.

Il faut remarquer dès maintenant que lorsqu'il est question d'artisanat en France, il en est question sous trois aspects: l'artisanat de création, l'artisanat de production et, finalement, l'artisanat de distribution et de service. Quand nous étudions l'histoire des corporations en France, nous touchons donc à tous les métiers artisanaux, autant les métiers d'art que les autres.

En décrivant les différentes étapes de l'histoire des corporations, nous essaierons de faire ressortir les événements tant politiques, économiques, sociaux que techniques qui ont façonné l'artisanat. Ce retour au passé nous permettra évidemment de connaître le cheminement parcouru par l'artisanat pour en arriver à ce qu'il est aujourd'hui. Certaines composantes auront retardé son développement et d'autres auront contribué à son essor.

Cette citation de Coornaert décrit très bien l'atmosphère dont sont impré-

gnées les corporations:

Au cours des siècles où naissent, se développent et vieillissent les corporations, les hommes restent fidèles aux mêmes modes de travail; leur esprit d'entreprise est longtemps retenu par des doctrines qui se modifient à peine; il est limité ou stimulé par des institutions au développement régulier et continu. La technique de l'industrie et les méthodes du commerce, l'orientation des consciences qui régit de haut la production de la richesse, les milieux où se meut l'économie et l'impulsion qu'elle reçoit des pouvoirs publics évoluent lentement, sans à-coup décisif, dans un même cycle de la vie de l'humanité¹.

Avant de parler des origines des corporations, il conviendrait peut-être ici de donner un bref aperçu du climat social et économique qui prévalait à cette époque. Jusqu'au XVIII^e siècle, par exemple, l'outillage industriel ne subit aucune transformation. L'exemple qui illustre le mieux le peu de modification de la technique, c'est le métier à tisser.

En effet, le métier à tisser, hérité de l'Antiquité, ne subit que des perfectionnements accessoires pendant des siècles. Comme autre exemple, nous pouvons parler des serruriers et des forgerons qui, sauf exception, n'utilisèrent pendant très longtemps uniquement que le bois.

De plus, la technique impose un travail très individualisé, ce qui fait que l'homme est considéré comme le facteur primordial de la production. En plus d'être le facteur primordial de la production, il en est la mesure, c'est-à-dire que de sa capacité de travail dépend en partie le volume de la production. Alors, étant donné que ses forces sont limitées, les risques de surproduction sont restreints. De toute façon, le régulateur de l'activité collective se trouve dans la consommation, c'est-à-dire dans la capacité qu'ont

1. Coornaert, Emile, *Les corporations en France avant 1789*, Les Editions ouvrières, Paris, 1968, p. 18.

les gens d'absorber les produits des marchés et d'accéder plus ou moins facilement à ces mêmes marchés. Nous verrons plus loin que le fait, par exemple, à un certain moment donné de l'histoire des corporations, de limiter l'accès à la maîtrise au lieu d'en faciliter l'accès peut avoir des répercussions très grandes sur la production.

Il faut mentionner que le mouvement des échanges, comme toute l'économie qui en dépendait, était retenu dans un cadre assez étroit et ceci à cause du rôle limité de l'argent et du faible développement du crédit. A cette époque, en effet, le numéraire était rare et, envers la notion de profit, existait une suspicion d'immoralité; ce qui nous amène à parler de l'influence de l'Eglise sur l'atmosphère qui règne pendant tous ces siècles. Pour elle, nous l'avons dit, la notion de profit n'est pas acceptée et, par conséquent, le prêt comportant un intérêt est considéré comme usuraire et par le fait même condamné. Donc, tout revenu devait être justifié par un labeur personnel, c'est-à-dire le travail, lequel était considéré comme une condition normale et permanente, c'est-à-dire qu'un revenu était acceptable uniquement s'il provenait du travail. Toutefois, il arriva qu'à un certain moment, les gens se sont mis à percevoir le profit d'une façon différente et à envisager la possibilité de faire fortune:

Ces capitalistes sont les premiers acteurs de ce drame de l'argent, de cette montée, socialement déformante des prix, entraînée par toute l'accélération économique due aux relations plus sûres avec l'Orient pacifié par la conquête turque, puis aux grandes découvertes et enfin à l'afflux des métaux précieux. Ils témoignent, dès le XVe siècle, d'une transformation morale, prélude de l'ébranlement religieux. Jadis qui poussait au commerce était diaboliquement ministériel; maintenant le marchand écrit pieusement sur les feuilles de garde de ses registres: "Qui bon compte tenra paradys gaignera". Le prêt à intérêt sera bientôt légitimé par les princes, en attendant d'être toléré par les théologiens. L'argent impose la reconnaissance de ses conquêtes. Le profit s'émancipe et menace

*de commander au travail*¹.

Ceci entraîne que les ouvriers, d'une part, vivaient dans la misère et, d'autre part, des maîtres et des marchands vivaient aisément. Il y aura donc nécessairement des luttes entre les maîtres et les ouvriers étant donné que le fossé qui les sépare va toujours grandissant.

Un autre fait à mentionner c'est qu'avant 1789, la circulation et le ravitaillement étaient difficiles et les disettes fréquentes, ce qui rendait précaire la sécurité des travailleurs tant au point de vue personnel qu'économique. Pour ces raisons, l'association offrait des avantages incomparables aux travailleurs.

Les travailleurs se sont donc associés. Depuis quand l'ont-ils fait et sous quelles formes? On fait remonter l'origine de ces associations au monde romain, mais on ne sait pas sous quelle forme les travailleurs s'associaient. Il existait autrefois des collèges d'artisans à Rome et on suppose qu'il y avait une distribution du peuple par arts et métiers. Il faut dire que l'esprit romain a toujours été dédaigneux du travail manuel, dans lequel il voyait un abaissement, une sorte de prostitution de la dignité de l'homme libre. Si ce dédain existait à l'époque du monde romain, nous pouvons dire que nous le retrouvons presque constamment dans la période que nous étudions. Ce mépris pour le travail manuel est affiché très ouvertement et souvent des marchands ne veulent pas être associés à ceux qu'ils appellent les "ongles bleus", c'est-à-dire les travailleurs manuels.

Les collèges d'artisans de Rome servaient donc d'instruments au gouvernement et à son oeuvre de centralisation.

1. Coornaert, Emile, *op. cit.*, p. 112.

L'histoire générale des corporations sous l'Empire peut donc se résumer dans les deux faits suivants: le développement continu de ces associations; leur subordination de plus en plus grande à l'Etat qui en usurpe la direction et les détourne de leur véritable but pour en faire les agents de sa domination¹.

De toute façon, il n'existe aucune preuve que les origines des corporations soient romaines ou germaniques comme nous en parlerons maintenant.

Il est certain que les traditions techniques des métiers se sont transmises, par des canaux obscurs, de l'époque romaine au Moyen Age; ici la continuité de l'effort humain est flagrante, malgré les perturbations causées par les invasions et les guerres continues².

Ce qui est probable cependant, c'est que les corporations n'ont pas pris naissance au XI^e siècle; elles ont des racines qui remontent loin dans le temps. En effet, personne n'est certain de ces origines romaines mais, malgré ce doute, elles sont quand même associées au passé des régions du sud de la Loire. Pour ce qui est du nord de la France, on retrouve des noms comme ghildes et hanses qui viennent de lointaines traditions germaniques. Les ghildes et hanses étaient, au début, des associations de défense mutuelle ou des associations religieuses ou encore des associations de marchands, d'artisans. Un des traits caractéristiques de ces ghildes et hanses, c'est la mise en commun des intérêts et des efforts. En effet, ces associations avaient pour but d'assurer à leurs membres la protection de leur personne et de leurs biens mais, plus tard, elles élargirent le cercle de leur attribution en réglementant le travail comme de véritables corporations professionnelles.

-
1. Martin Saint-Léon, Etienne, *Histoire des corporations de métiers*, P.U.F., Paris, 1941, p. 13.
 2. Olivier-Martin, François, *L'organisation corporative de la France d'ancien régime*, Librairie du recueil Sirey, Paris, 1938, p. 83.

Une autre tentative pour découvrir l'origine des corporations est de croire qu'elles proviennent du droit domanial. En effet, il est vrai que plusieurs artisans ont été recrutés dans de grands domaines. Mais il est difficile de croire que ces artisans domestiques se soient organisés avec des hommes libres pour créer des corporations autonomes. D'après Henri Pirenne, il est possible d'envisager la libre association comme une solution plus vraisemblable du problème. On voit, en effet, les travailleurs urbains constituer, dès la fin du XI^e siècle, des confréries dans lesquelles ils s'assemblaient par professions. De cette façon, ils ont répondu, en même temps, au besoin de protection économique; ils se sont associés à cause des conditions économiques et sociales du milieu urbain et du marché local.

Pour mieux comprendre l'histoire des corporations, il fallait mentionner les origines possibles de ces associations et décrire le climat général tout au long de l'existence des corporations. Après avoir parlé de leur origine, il serait bon de définir les corporations. Nous emprunterons à Coornaert la définition suivante: une corporation c'est "un groupement économique de droit quasi-public (ou semi-public) soumettant ses membres à une discipline collective pour l'exercice de leur profession".

Pirenne, lui, définit le métier médiéval comme une corporation industrielle jouissant du privilège de pratiquer exclusivement une profession déterminée, suivant des règlements sanctionnés par l'autorité publique. De toute façon, le mot "corporation" a été utilisé seulement au XVIII^e siècle et venait d'Angleterre. Avant le XVIII^e siècle, pour désigner une association de travailleurs ou d'artisans, on parlait de confrérie, charité, gilde, hanses, métier, collège, communauté, corps de communauté, corps de métier, maîtrise et jurande. Chacun de ces mots a quand même une signification qui est rattachée à son histoire propre. Mais nous pouvons dire que ceux qui sont utilisés le plus souvent sont les suivants: maîtrise et jurande pour désigner les corporations.

II. APPRENTIS, COMPAGNONS, MAÎTRES

Pour ce qui est des artisans qui font partie des corporations, ils se divisent en apprentis, compagnons et maîtres. Nous pouvons dire qu'il y a ceux qui s'instruisent, ceux qui servent et ceux qui commandent. Cette division est plus ou moins importante et respectée selon les besoins du moment.

Il est très significatif de voir les conditions imposées à ces divers groupes de travailleurs et leur évolution dans le temps. Au début, on limitait le nombre d'apprentis chez un maître; les apprentis étaient très jeunes parfois, sept ou huit ans, et avaient de longues heures de travail. Le fait de limiter le nombre d'apprentis entraînait, par la suite, une limitation du nombre de compagnons ou de maîtres, selon l'option que ces jeunes faisaient une fois leur apprentissage terminé. Cela entraînait, par conséquent, une limitation de la concurrence.

Il semble qu'au XIII^e siècle, l'offre de la main-d'oeuvre d'apprenti était inférieure à la demande, c'était une époque de prospérité et de renaissance industrielle. Il y avait donc une concurrence qui s'établissait plutôt entre les maîtres pour se procurer un apprenti qu'entre les parents des futurs apprentis à l'effet de trouver des maîtres à leurs enfants. Il faut bien dire que l'apprentissage n'a pas été réglementé très tôt, ce qui fait qu'il y a eu des abus de la part des maîtres. L'apprenti qui vivait dans la maison de ses maîtres était parfois occupé à bien d'autres tâches que celles nécessaires à son apprentissage. De plus, la durée de l'apprentissage variait selon les métiers mais aussi selon le prix payé aux maîtres par les parents de l'apprenti. L'apprentissage était de longue durée. Alors, tout au long de l'histoire des corporations jusqu'en 1789, on s'est plaint du nombre restreint des apprentis engagés, de la trop longue durée de l'apprentissage et des heures de travail trop longues.

Pour ce qui est des compagnons, plusieurs sont d'anciens apprentis et se dirigent vers la maîtrise mais leur statut n'a jamais été défini aussi clairement que celui des apprentis ou des maîtres. Ils sont considérés comme étant dans une situation inférieure et comme membres de second rang. Ils sont étrangers à l'esprit de corporation parce qu'ils sont nomades. Les compagnons, en fait, signent des contrats avec leur maître pour une durée déterminée ainsi que pour un salaire déterminé. Leur condition se détériore à travers les siècles mais ils ont une plus grande importance au XV^e siècle.

Les aspirants à la maîtrise devaient donner des garanties de compétence et posséder quelques biens. De plus, ils devaient exécuter un chef-d'oeuvre pour avoir leur maîtrise et ceci a conduit à beaucoup d'abus. Finalement, seulement ceux qui avaient les moyens de payer un banquet pour présenter leur chef-d'oeuvre aux personnes intéressées, pouvaient accéder à la maîtrise. Au XVII^e et XVIII^e siècles, les divers droits d'entrée à la maîtrise deviendront exorbitants. Toutefois, il faut ajouter qu'au XIII^e siècle, le chef-d'oeuvre n'existait pas encore tel quel; on exigeait cependant des garanties d'un autre genre sous forme d'examen: il s'agissait pour les aspirants de justifier d'une manière quelconque leur savoir professionnel. Plus tard, il est devenu possible d'acheter au roi, qui avait besoin d'argent, une lettre patente qui donnait droit à l'obtention de la maîtrise. Ce qui fait que la qualité des maîtres diminuait ainsi que la qualité des produits.

En définitive, nous pouvons dire que le maître-artisan est considéré comme un entrepreneur indépendant. Son capital ne comprend que sa maison ainsi que les instruments indispensables à sa profession. La plupart des maîtres vivent dans les mêmes conditions et leur fortune est partout la même puisqu'ils ne peuvent l'augmenter au détriment des confrères, étant donné que la concurrence n'existe pas dans le régime industriel.

Apprenti, compagnon, maître, voici donc l'échelle de la hiérarchie professionnelle, mais tous ne parviennent pas au degré supérieur.

Tandis que l'apprentissage finit nécessairement avec le temps pour lequel il a été conclu, la promotion à la maîtrise suppose des connaissances et un certain avoir que beaucoup ne posséderont jamais. Le compagnonnage reste donc la condition définitive d'un certain nombre de travailleurs, d'une minorité toutefois, semble-t-il¹.

1. Martin Saint-Léon, Etienne, *op. cit.*, p. 76.

III. IMPLANTATION DEFINITIVE DES CORPORATIONS AU XIII^e SIECLE

Même si les origines des corporations sont antérieures au XIII^e siècle, il semble que ce soit seulement à cette époque qu'il y ait eu législation pour régir les corporations. Avant cette époque, les corporations apparaissent ici et là, elles sont à peine esquissées et parfois très mal établies, surtout au début du XI^e siècle. Toutefois, nous voyons naître des associations mais ce sont surtout des associations de marchands. L'essor que prend l'industrie à ce moment et la renaissance des villes incitent les gens à se regrouper et donnent naissance à un esprit corporatif. Le commerce prend de plus en plus d'importance et, de ce fait, nous constatons l'apparition d'une nouvelle classe: les marchands. A l'époque de l'économie terrienne, l'argent qui n'avait qu'un rôle de réserve prend de plus en plus d'importance avec l'arrivée des corporations. En définitive, nous pouvons dire que les corporations ont pris beaucoup d'ampleur au XII^e siècle et ceci à cause de l'essor du commerce et de l'industrie et de l'avènement de la bourgeoisie.

Lorsque, au XI^e siècle, les artisans gagnèrent progressivement les villes, on peut bien s'imaginer que les châtelains ou les maires qui y étaient établis prétendirent naturellement les soumettre à leur autorité. Dès la première moitié du XI^e siècle, nous voyons les autorités des villes détenir certains droits sur la vente des denrées et sur l'exercice de certaines professions. En somme, il fallait assurer la loyauté de la fabrication, prévenir toute tentative d'exploitation de l'artisan par son maître et, de plus, maintenir égales entre les membres d'une même corporation les conditions de travail et les chances de succès. Il fallait donc surveiller les producteurs pour s'assurer de la bonne qualité de leurs produits et une bonne façon de les surveiller était de les rassembler en groupements professionnels soumis au contrôle du pouvoir municipal.

A la tendance spontanée qui poussait les artisans vers la corpora-

tion s'ajoutait aussi l'intérêt de la police administrative. On peut affirmer qu'au milieu du XII^e siècle, la répartition des artisans urbains en corps professionnels reconnus ou institués par l'autorité locale était déjà un fait accompli dans quantité de villes¹.

Au début du XII^e siècle, il y a des corporations de marchands, la plus importante est celle des marchands d'eau, et des corporations d'artisans. Tous requièrent le droit collectif au travail et s'éveillent aux idées corporatives. Il fut un temps cependant où ces corporations étaient mi-marchandes mi-artisanales et certaines autres associations étaient mi-religieuses, mi-économiques. Avec le XIII^e siècle, nous nous retrouvons face à des corporations marchandes, c'est-à-dire qui sont réservées aux seuls grands marchands et des confréries qui tendent à se limiter au domaine d'un seul et même métier. Mais là où les corporations sont constituées, elles forcent les artisans à y adhérer d'où les premières luttes de métiers organisés. Les artisans, à cette époque, se regroupent pour unir leurs forces contre les entrepreneurs et les marchands qui les exploitent.

Il faut dire aussi qu'il y avait une tendance très forte au monopole. Et Coornaert nous parle d'un cas en particulier:

Aux environs immédiats de Paris, les manants des abbayes de Saint-Denis et de Saint-Marcel, spécialisés dans la draperie, veulent, en 1224, s'assurer le droit exclusif de fabriquer des étoffes².

Ils ne réussirent pas parce que d'autres travailleurs de ce domaine invoquent une tradition sur le travail industriel des siècles antérieurs et ils obtiennent gain de cause, mais il n'en sera pas toujours ainsi. Il y a donc

-
1. Pirenne, Henri, *Histoire Economique et sociale du Moyen-Age*, P.U.F., Paris, 1961, p. 156.
 2. Coornaert, Emile, *op. cit.*, p. 68.

conflit entre les membres d'une même corporation; de plus, il y a conflit entre les donneurs d'ouvrages et ceux qui ne disposent que de la force de leurs bras. C'est donc pour mettre fin à ces conflits au XIII^e siècle "dans une pensée de conservation plutôt que d'innovation, pour fixer les droits de chacun, les siens compris, que le saint roi chargea son prévôt, Etienne Boileau, de codifier les usages des communautés dans le *Livre des Métiers*"¹. Nous pouvons dire qu'avant le *Livre des Métiers*, la coutume avait déjà imposé certaines choses aux artisans, comme l'obéissance à certaines prescriptions et le respect de certaines prohibitions professionnelles. Mais ce qu'il fallait alors, c'était fixer dans une réglementation claire et précise ces traditions et ces usages souvent obscurs, souvent incomplets ou même contradictoires; il restait à donner à l'industrie son code, au travail son organisation, au régime corporatif sa formule.

A partir de ce moment, il y a donc une réglementation du travail; par exemple, on détermine la durée de la journée de travail et le nombre de jours fériés. Il en résulte donc que l'ouvrier du Moyen-Age fournit, dans une année, un nombre de journées et d'heures plutôt inférieur à celui que l'on exige de l'artisan moderne.

La moindre activité de la production, l'absence de toute spéculation, la régularité de la demande permettaient au maître de prévoir la quantité et la nature des objets qu'il devait fabriquer sans être obligé d'imposer à l'ouvrier des efforts extraordinaires. L'ouvrier travaillait donc moins longtemps, mais aussi son travail mieux équilibré, moins nerveux, moins surmené était plus soutenu, plus appliqué, plus consciencieux².

En plus de suivre le rythme des saisons pour les heures de travail, les ouvriers suivaient le calendrier liturgique et ne travaillaient pas les jours

1. Coornaert, Emile, *op. cit.*, p. 68.

2. Martin Saint-Léon, Etienne, *op. cit.*, p. 133.

fériés. Pour ce qui est du contrôle du travail, on astreint tous les artisans aux mêmes disciplines techniques. En effet, toutes les corporations imposent à leurs membres de fabriquer des produits "bons et loyaux" conformes à la loi et il existe un sceau qu'on applique sur les produits en guise de marque individuelle.

Le travail est réglementé mais la vente des produits l'est également. Pour donner une idée de l'installation d'un artisan, Martin Saint-Léon cite Fagniez:

Les boutiques, écrit cet auteur, s'ouvraient sur une grande arcade divisée horizontalement par un mur d'appui et en hauteur par des montants de pierre ou de bois. Les baies comprises entre ces montants étaient occupées par des vantaux. Le vantail supérieur se relevait comme une fenêtre à tabatière; le vantail inférieur s'abaissait et, dépassant l'alignement, servait d'étal et de comptoir. Le chaland n'était donc pas obligé d'entrer dans la boutique pour faire ses achats. Le public voyait plus clair au dehors que dans les boutiques qui, à la différence des grandes vitrines de nos magasins, ne recevaient le jour que par des baies étroites¹.

C'est sur le seuil de ces boutiques que se faisait la fixation des prix puisque les denrées n'étaient presque jamais vendues à prix fixes. Ces pourparlers bien souvent n'aboutissaient à rien; on ne réussissait pas à s'entendre sur les prix. Le problème des législateurs était donc la réglementation de la concurrence et la conciliation des divers intérêts en jeu. En effet, si un client discutait avec un artisan du prix d'une denrée, le voisin qui vendait la même denrée venait l'offrir au client à un prix inférieur, ce qui parfois déclenchait des batailles en règle.

L'idée dominante de la législation des métiers n'est toutefois pas

1. Fagniez cité dans Martin Saint-Léon, Etienne, *op. cit.*, p. 137.

de supprimer la concurrence, mais de la réglementer et de veiller à ce que les concurrents luttent à armes égales. Il est interdit de détourner la clientèle du voisin ou d'accaparer les matières premières, mais la concurrence peut encore s'exercer dans d'assez larges limites. C'est par une plus grande habileté dans la fabrication, par une plus grande conscience dans l'exécution, par des qualités toutes personnelles que l'on tentera de conquérir une situation prééminente¹.

Etant donné qu'on oblige les artisans à s'organiser, on est face à un monopole corporatif. Par exemple, les membres d'une même corporation ont le droit exclusif de fabriquer et, sous réserve, de vendre les produits relevant de leur profession dans leur ville ou dans leur bourg et dans sa banlieue. C'était un problème vraiment difficile que de réglementer la vente des produits des artisans comme nous venons de le mentionner.

Les corporations tendent à devenir de plus en plus autonomes et ce, depuis la première moitié du XIII^e siècle. En effet, les corporations veulent s'administrer elles-mêmes, prendre les décisions qui les concernent, avoir un sceau et intervenir dans le gouvernement. Elles n'obtiennent pas ce qu'elles veulent immédiatement mais, au courant du XIV^e siècle, il leur sera permis de nommer elles-mêmes leurs doyens et leurs jurés, d'être reconnues comme corps politiques et de partager le pouvoir avec la haute bourgeoisie.

On ne peut pas nier que les corporations s'organisent bien et, de cette organisation, il est possible de dégager quelques grands traits d'ensemble:

Assez nettement, des deux principales formes d'activité auxquelles les corporations donnent des lois, le commerce et l'industrie, la première le cède dès lors à la seconde. Le commerce, à l'avant-garde du mouvement d'association tant qu'il s'était agi d'entraide s'en retire vite quand il s'agit de régler les techniques et de

1. Martin Saint-Léon, Etienne, *op. cit.*, p. 140.

limiter les initiatives dans un cadre local ou étroitement régional: les merciers et d'autres marchands seront encore réunis en communautés, mais leurs groupes resteront toujours très à part et leur discipline sera moins stricte que celle des travailleurs de l'industrie. Ceux-ci forment déjà, de beaucoup, les corps les plus nombreux. Le corporatisme français, plus soucieux de réglementation que de solidarité, sera du point de vue économique, avant tout industriel¹.

Avant d'en terminer avec la phase d'organisation proprement dite des corporations, mentionnons le fait que ce ne sont pas toutes les catégories de personnes qui sont représentées dans les corporations; par exemple, les serfs ne peuvent en faire partie de même que les clercs et les femmes (pendant un certain temps). Cependant, les nobles refusaient de joindre les rangs des artisans parce que "d'une façon générale les exercices vils et mécaniques privaient le gentilhomme de sa noblesse"². La formation des corporations n'a donc pas été facile. En effet, il y avait le clergé et la noblesse qui réagissaient devant la formation des corporations des artisans.

L'Eglise, au début, acceptait les corporations parce que celles-ci s'efforçaient d'imposer à la vie économique la modération enseignée par l'Eglise elle-même. Toutefois, l'Eglise acceptait mal que les clercs fassent partie des corporations et, de cette façon, cotoient les marchands. L'industrie se développant et le commerce prenant de l'ampleur, les corporations étaient favorisés par l'essor de l'argent qui, en même temps qu'elles, faisait son entrée sur scène comme nous l'avons mentionné précédemment. De ce fait, les corporations témoignent d'une légitimation du profit et constituent un moyen de le contenir; encore une fois, l'Eglise accepte difficilement le rôle des corporations.

1. Coornaert, Emile, *op. cit.*, p. 80.

2. Coornaert, Emile, *op. cit.*, p. 184.

Pour ce qui est de la noblesse, il n'y a pas tellement de problèmes puisque les intérêts des seigneurs et ceux des corporations coïncident. Nous pouvons également dire qu'il fut un temps où les seigneurs dominaient tout simplement les corporations. Evidemment, tant que les corporations demeuraient des associations vagues avec des rôles mal définis, il ne pouvait en être autrement. Les travailleurs sentaient la nécessité de s'associer, d'une part, pour se protéger contre les entrepreneurs et les marchands et, d'autre part, pour se protéger contre la concurrence. Alors quelle que soit la réaction de la noblesse ou du clergé, le mouvement corporatif était bel et bien amorcé et devait conduire à des problèmes d'ordres différents. Afin de se protéger, les corporations étaient bien réglementées. En effet, la réglementation était une garantie contre les excès de la concurrence et un gage de solidarité pour les producteurs (en somme, elles ne mettaient pas en question le pouvoir de la noblesse).

Donc, le but des corporations était de fixer des limites à la concurrence mutuelle des artisans sur les marchés étroits par la réglementation de leurs activités. De plus, l'établissement des corporations donnait aux artisans un droit collectif du travail maintenant reconnu par la loi. Nous sommes donc maintenant devant un nouveau groupe social aux droits reconnus: les gens de métiers.

Mentionnons ici, encore une fois, le cas de la draperie qui est un cas du pouvoir des grands marchands. La draperie s'était développée au Nord et dans le Midi, hors du système corporatif.

L'initiative du progrès économique avait été en effet l'oeuvre de ces grands marchands membres de ces ghildes qui furent à l'origine de la Renaissance du XI^e siècle. Ordinairement, acheteurs de laine en Angleterre et vendeurs de tissus soit aux foires de Champagne soit dans les pays lointains; véritables entrepreneurs, ils dominaient tout le cycle de la fabrication où une trentaine d'opé-

rations distinctes pouvaient être exécutées par autant de catégories différentes, d'ouvriers réduits quant à eux à une spécialisation étroite; ils commandaient ou non à une centaine de travailleurs qui étaient les représentants du premier exode des campagnes vers les villes renaissantes ou nouvelles¹.

Comme nous pouvons le constater, les trois groupes (apprentis, compagnons, maîtres) font face à une réglementation bien définie. Nous pouvons dire que, d'une façon générale, leur travail ainsi que la vente de leurs produits étaient réglementés. Les métiers furent toujours compris dans un ensemble de lois et d'institutions qui les a toujours dépassés, englobant le commerce et l'industrie. En effet, la législation industrielle qui touche les conditions de travail, le paiement de salaires et la technique "comme toute législation qui met fin à l'arbitraire de l'oligarchie, celle-ci est draconienne"²; aussi, elle ne règle pas le problème de la lutte qui existe entre les différents métiers.

Nous sommes donc devant une situation où les pouvoirs publics ont réglementé le régime industriel des villes par la répartition des artisans en autant de groupes qu'il y avait de professions distinctes à surveiller. Ces groupes professionnels sont fondés sur l'exclusivisme et le perfectionnisme; ils détiennent effectivement un monopole qui peut être dangereux surtout pour les consommateurs.

Nous pouvons affirmer que les travailleurs sont rassemblés dans des cadres collectifs et sont soumis aux mêmes disciplines ainsi qu'aux mêmes buts. Ils font donc partie de corporations; ils ont conquis certainement quelque chose en se regroupant ainsi mais nous ne pouvons oublier la présence de l'autori-

1. Coornaert, Emile, *op. cit.*, p. 73.

2. Coornaert, Emile, *op. cit.*, p. 74.

té. Leurs chefs, en effet, sont nommés et leurs réglementations sont édictées par les magistrats. Les travailleurs sont soumis aux pouvoirs publics. C'est en effet au seigneur, à l'évêque, au conseil de ville que s'adressent les artisans puisque les autorités confirment, homologuent leurs conventions et en font des statuts.

A la fin du XIII^e siècle, il y avait à Paris 128 métiers organisés corporativement qui se répartissaient ainsi:

Tableau 1

Nombre de métiers organisés corporativement et de maîtres-artisans de chaque secteur, à Paris, en 1292.

	Nombre de métiers	Nombre de maîtres-artisans
Alimentation	16	716
Construction	2	294
Métaux	22	416
Industries textiles	19	274
Habillement et équipement	29	1 305
Ameublement	10	134
Industries diverses	20	363
Industries d'art et de piété	8	112
Professions annexes à la médecine	2	179
Total	128	3 793

Source: Martin Saint-Léon, Etienne, *op. cit.*, p. 197.

La population de Paris à cette époque a été évaluée à environ 215,000 habitants. Ces données contribuent à nous faire voir où en étaient les métiers organisés à la fin du XIII^e siècle à Paris. On dit même que la population

vivant des métiers, s'élevait au moins à 80,000 ou 100,000 âmes, c'est-à-dire à environ la moitié de la population totale de Paris.

IV. UN AGE NOUVEAU POUR LES CORPORATIONS LES XIV^e et XV^e SIECLES

Nous pouvons dire qu'à la fin du XIII^e siècle, il y a prospérité dans les secteurs de la production et que les corporations se sont installées et ont pris racine. La progression des corporations, à ce moment-là, est due à la nécessité de fournir du travail à une main-d'oeuvre surabondante. En effet, à côté de communautés d'importance locale, des métiers d'un type nouveau se sont développés à cause du développement de la grande industrie. De ce fait, nous sommes en présence de vastes corporations de prolétaires ou d'artisans menacés de le devenir et devant une prospérité toujours plus grande des marchands. La situation est telle que les ouvriers misérables vont s'exaspérer et agir. Alors, pour rétablir la paix, des mesures durables sont nécessaires et, tranquillement, une législation industrielle adéquate est édictée sur les conditions de travail, le paiement des salaires et la technique. Toutefois, cette législation n'apporte que des répit et on peut dire qu'au XIII^e siècle, un conflit était amorcé qui fut légué au siècle suivant. Cependant, d'après Pirenne, on peut considérer le commencement du XIV^e siècle comme la fin de la période d'expansion de l'économie médiévale. Cet arrêt dans la progression de l'économie est dû, en grande partie, à une terrible famine qui a désolé toute l'Europe de 1315 à 1317. Et trente ans plus tard, il y a eu la peste noire qui a causé aussi de nombreux ravages. En même temps que ces catastrophes naturelles, il y a eu en France la guerre de Cent Ans qui ne fait que rendre la situation plus précaire.

Le début du XIV^e siècle correspond donc à une époque de saturation de l'économie. On assiste à un mécontentement des travailleurs manuels, parce qu'ils n'ont plus l'espoir d'améliorer leur condition.

*Le métier connaît à son tour l'opposition du travail et du capital.
Au caractère familial qui y a régné si longtemps se substitue le*

*conflit de l'employeur et de l'employé*¹.

Les corporations, elles, prennent position dans la vie politique mais ne prennent pas le pouvoir. Elles sont liées à la vie des villes et les aspirants à la maîtrise prêtent maintenant serment à la ville. Il existe des corporations de ville, ce qui entraîne un monopole régional: à Troyes, par exemple, en 1357, les tisserands se font reconnaître le droit de contrôler l'exercice de leur profession. Donc, les corporations contribuent à procurer aux villes les droits exclusifs sinon de réserver, du moins de diriger la production industrielle. En définitive, "les corporations s'enferment dans leur milieu local et il n'y a pas de lien d'une ville à l'autre entre les métiers. Les solidarités urbaines et professionnelles cantonnent pour des siècles la vie commerciale et urbaine: elles la concentrent et en même temps la confinent"².

Il faut dire que les corporations sont maintenant choses du roi. Au début, le roi gouvernait ses métiers comme le faisait chaque seigneur réglant la vie de son domaine, mais Philippe le Bel et tous les rois qui viendront après lui, poursuivront une politique active qui étendra et les formes légales de l'organisation du travail et les interventions de l'autorité dans son régime. Philippe le Bel et ses fils interviennent à chaque instant dans la réglementation du travail; donc, nous pouvons dire que les corporations font partie de l'administration royale qui assure peu à peu ses formes et ses droits.

Par contre, la royauté devient la force qui règle et coordonne toute la vie professionnelle. La situation devient telle qu'on retrouve partout des monopoles et d'autres barrières telles les obligations de l'apprentissage, la

1. Pirenne, Henri, *op. cit.*, p. 178.

2. Coornaert, Emile, *op. cit.*, p. 90.

limitation du nombre d'apprentis, des avantages assurés aux enfants des maîtres, des droits d'entrée aux métiers ou accès à la maîtrise, le contrôle de la fabrication et le chef-d'oeuvre.

Nous savons qu'il y a une mode corporative mais toutefois "les disciplines plus étroites, les hiérarchies figées, les règlements codifiés, les barricades sont des menaces de sclérose. La discipline se renforce, soit, mais c'est au détriment des libres rapports et des volontaires entraides"¹.

Nous citerons ici quelques clauses de l'ordonnance de février 1351, sous le règne de Jean le Bon:

- 10 *Fixation des prix de vente des denrées nécessaires à l'alimentation et de divers objets fabriqués. Cette ordonnance est une véritable loi du maximum. Elle entre de plus dans le détail de la fabrication et détermine le poids des diverses sortes de pain.*
- 20 *Fixation des salaires des artisans et gens de métier. La peste ayant fait de nombreuses victimes, le prix de la main-d'oeuvre avait considérablement haussé.*
- 30 *Toujours en raison du manque de main-d'oeuvre consécutif à la peste, on permet à tous les maîtres d'avoir autant d'apprentis qu'ils voudront.*
- 40 *Certaines clauses restreignent et vont même parfois jusqu'à annihiler le pouvoir des officiers de la corporation en les plaçant sous le contrôle d'officiers nommés par le prévôt².*

Cette ordonnance a pour but de favoriser le relèvement du commerce. Le législateur, en effet, fixe un maximum pour les salaires et supprime la limi-

1. Coornaert, Emile, *op. cit.*, p. 105.

2. Martin Saint-Léon, Etienne, *op. cit.*, p. 219-220.

tation du nombre des apprentis mais ces clauses visent surtout à amener la baisse du prix des denrées.

Il y a beaucoup de conflits qui éclatent parce que l'argent circule de plus en plus inégalement; nous assistons donc à la naissance de deux mondes: celui des maîtres et celui des ouvriers. C'est donc au XV^e siècle et pour de bon que commencent à se manifester les compagnons qui s'occupent de la défense des pauvres et des plus faibles comme nous en reparlerons plus loin.

Il serait bon ici de résumer l'effet de protectionnisme de l'économie urbaine du Moyen-Age. Nous pouvons dire que le but essentiel de l'organisation économique est de protéger l'artisan, non seulement contre la concurrence de l'extérieur, mais aussi contre la concurrence de leurs confrères. Le marché de la ville est réservé exclusivement aux artisans et il est fermé aux produits de l'étranger, et on veille à ce qu'aucun membre de la profession ne puisse s'enrichir au détriment des autres. C'est pour cette raison que les règlements imposent les procédés d'une technique qui est la même pour tous, imposent la structure des prix et le taux des salaires, interdisent toute espèce de réclame, déterminent le nombre d'outils et celui des travailleurs dans les ateliers, instituent les charges de l'inspection, en somme ce qu'il faut faire, c'est de garantir à chacun la protection et, en même temps, l'égalité la plus complète qui soit possible. On peut dire que, de cette façon, on arrive à sauvegarder l'indépendance de chacun par la subordination de tous.

Le privilège et le monopole du métier ont pour contrepartie l'anéantissement de toute initiative. Personne ne peut se permettre de nuire aux autres par des procédés qui les mettraient à même de produire plus vite et à un meilleur marché. Le progrès technique apparaît comme une déloyauté. L'idéal est la stabilité des conditions dans la stabilité de l'industrie¹.

1. Pirenne, Henri, *op. cit.*, p. 159.

Alors, comme nous l'avons mentionné précédemment, il y avait des avantages certains pour les artisans à se regrouper mais les désavantages sont également énormes. Le principal désavantage des corporations est la stagnation technique due à une réglementation trop restrictive. En effet, aucune innovation, aucune initiative est permise, ce qui est essentiel pourtant à la survie de l'artisan.

Nous avons parlé de protection du producteur mais il ne faut pas négliger la protection des consommateurs. Le consommateur a droit à un produit de qualité; c'est ce qu'il obtient à cause de la discipline imposée à l'artisan. Il faut dire de plus que l'économie réglementaire des villes dont nous venons de parler rend la falsification impossible et, s'il y a falsification, elle est frappée de châtements très sévères. Les surveillants municipaux peuvent entrer jour et nuit dans l'atelier d'un artisan pour le contrôler et, de plus, le public peut le surveiller; c'est pour cela que l'artisan doit travailler à sa fenêtre.

Vers la fin du XIV^e siècle et au début du XV^e siècle, comme nous l'avons déjà mentionné, nous voyons les compagnons jouer un rôle de plus en plus précis. Depuis le milieu du XIV^e siècle jusqu'à la fin du XV^e siècle, les apprentis et les compagnons voient progressivement diminuer leurs chances d'accéder à la maîtrise. Donc, nous assistons à un mécontentement général dû au fait que apprentis et compagnons ne croient plus possible d'améliorer leurs conditions, ce qui entraîne la naissance des compagnonnages. Le but des compagnons, en plus de venir en aide aux pauvres et aux faibles, était d'instruire professionnellement les ouvriers. Ils faisaient preuve de qualités techniques remarquables, ce qui leur assurait partout une place importante. Egalement, ils veulent contrôler l'embauchage et on dit d'eux qu'au XVIII^e siècle, ils ont dominé le marché du travail et imposé leurs volontés aux maîtres.

Après les développements des associations de compagnons, il nous faut mentionner l'établissement d'une institution qui allait devenir une des bases du régime corporatif: le chef-d'oeuvre. Nous avons déjà fait remarquer dans une section précédente qu'avant le XIV^e siècle, le chef-d'oeuvre n'existait pas en tant que tel. En effet, au XIII^e siècle, ce n'était qu'une épreuve de capacité subie par l'apprenti avant d'être admis au rang de compagnon, tandis qu'au XIV^e siècle, le chef-d'oeuvre devient obligatoire et donne directement accès à la maîtrise. Donc, nous pouvons dire qu'aux XIV^e et XV^e siècles, l'obligation pour le candidat à la maîtrise de prouver son expérience allait devenir très importante et, en limitant le nombre de maîtres, contribuer à transformer le caractère de la corporation.

De plus, au XV^e siècle, nous assistons à la naissance d'une nouvelle classe de capitalistes. Des hommes nouveaux apparaissent avec l'économie urbaine et sous l'influence des corporations de métiers. Ce sont très souvent des agents commerciaux, parfois des artisans aisés qui ont profité des progrès du crédit, de la spéculation et de la circulation. Les nouveaux capitalistes sont en relation très étroite avec les princes afin que ces derniers les protègent contre les excès du particularisme municipal. Les artisans eux-mêmes, menacés par les compagnons, voient dans le pouvoir souverain leur protecteur.

A la fin de cette période, nous pouvons constater que, malgré des apparences de stabilité, il y a déjà des fissures qui se glissent dans l'organisation des corporations qui, plus tard, pourront compromettre sa solidité. L'artisan respecte toujours son maître et lui obéit mais il n'a plus en lui la même confiance qu'autrefois. De son côté, le maître n'a plus pour son ouvrier le même bon vouloir amical et protecteur. Il y a de plus en plus de compagnons qui semblent une menace pour les corporations et l'obligation du chef-d'oeuvre et les frais qu'il entraîne tendent à rendre plus difficile à l'artisan,

l'accès à la maîtrise. Ce sont là des symptômes encore mal définis d'une maladie dont commencent à souffrir les corporations. Nous verrons cependant, au siècle suivant, ces symptômes s'aggraver, ce qui contribuera à rendre les corporations d'arts et métiers si impopulaires et à participer en partie à leur suppression.

V. LES XVI^e ET XVII^e SIECLES

Au XVI^e siècle, nous voyons, entre autre, l'effet des grandes découvertes et de l'afflux des métaux précieux. A l'intérieur des métiers, le progrès corporatif portait à augmenter les exigences pécunières et techniques et, plutôt que des garanties, les corps réglementés présentaient souvent des obstacles à l'initiative des travailleurs. C'est le cas de la draperie où l'on utilisait des procédés de fabrication démodés plutôt que de recourir aux renouvellements techniques, ce qui amena la ruine du secteur. Mais la découverte des mondes nouveaux donne au commerce un coup de fouet stimulant et l'apport des métaux précieux bouleverse la structure des prix des marchandises ainsi que les rapports de production. Il y a maintenant beaucoup plus de possibilités d'exporter des produits vers l'étranger et, en particulier, vers l'Orient. C'est le cas, par exemple, dans les métiers du drap et de la toile qui sont considérés comme des industries à bon marché et qui envoient leurs produits vers l'Orient et les pays neufs. Les industries, en fait, sont plus souples et les règlements en sont moins sévères; les travailleurs de ces industries sont également prêts à s'affranchir des anciens modes de travail. En général, nous pouvons dire qu'il y a défaillance des techniques traditionnelles, ce qui entraîne un avilissement de la production, abandon des conditions essentielles de la réglementation, augmentation des apprentis et des métiers et, par la suite, l'ébranlement de l'institution corporative dans l'esprit de ses bénéficiaires et dans son armature même.

A cette époque où il y a naissance de capitalistes, c'est-à-dire des grands marchands et d'entrepreneurs, il y a également une prise de conscience face aux obstacles que la réglementation du travail oppose aux novateurs. Ils veulent exercer leurs activités à leur guise, sans contrainte, ce qui est une "contradiction formelle à l'ordre corporatif qui s'instaurait au siècle précédent: l'individu tend à bouleverser l'organisation collective du tra-

vail, à renouveler les méthodes de la vie commerciale et industrielle, à briser ce qui gêne le progrès et le profit"¹.

Il y a donc un fossé toujours grandissant, non seulement entre les maîtres et les ouvriers, mais aussi avec la classe des marchands capitalistes. Il ne faut pas oublier que la production est aux mains d'une minorité d'entrepreneurs capitalistes. En fait, ce qui détermine les formes capitalistes de la production, c'est bien moins la technique proprement dite que les conditions du marché. Les corporations travaillent maintenant pour l'exportation et se soucient de production de masse à l'échelle de leur milieu et de leur temps, principe qui contredit l'idéal corporatif. Les corporations, en agissant ainsi, faussent l'esprit de l'institution corporative et ses cadres eux-mêmes. Nous pouvons dire également qu'au sommet de l'échelle des producteurs se trouvent de grands entrepreneurs qui constituent le lien entre les industriels, marchés et foires, tandis que les maîtres sont confinés dans un rôle de façonniers, c'est-à-dire dans leur condition prolétaire.

Le XVI^e siècle est le siècle de la Renaissance, de l'exaltation des valeurs intellectuelles et du mépris du travail manuel. Donc, ici aussi, il y a un fossé entre ceux qui commandent le travail et ceux qui l'exécutent. Le mépris du travail manuel va jusqu'à exclure des fonctions municipales les gens appelés "mécaniques", ce qui entraîne évidemment des grèves et des luttes de toutes sortes. De plus, il y a intervention grandissante de la royauté dans la vie corporative. La royauté aspire à faire produire les artisans toujours davantage afin de se procurer l'argent qui leur manque. De plus, elle lève des impôts de plus en plus importants auprès des corporations et met en circulation jusqu'à saturation des lettres de maîtrise.

1. Coornaert, Emile, *op. cit.*, p. 113.

Le gouvernement royal prend la direction et le contrôle du mouvement corporatif. Il y a eu, en 1581 et 1597, des édits d'unification corporative. En effet, les corporations acquièrent une certaine force parce que, d'une part, elles ont conquis l'adhésion générale et, d'autre part, la royauté s'en désintéresse relativement.

L'édit de 1581 régleme le chef-d'oeuvre, ce qui implique la première affirmation solennelle de la politique royale envers les corporations. Toutefois, cette ordonnance fut à peine exécutée puisqu'elle était formulée au moment où des guerres civiles déchiraient le royaume. Mais, en 1597, quand la paix fut revenue, il y eut une nouvelle ordonnance qui confirme celle de 1581 dans toutes ses clauses.

Ces deux ordonnances marquent dans l'histoire des institutions corporatives, le point de départ d'une ère nouvelle, c'est-à-dire qu'elles correspondent à une évolution de la politique suivie jusqu'alors par la royauté envers les corporations. Cette politique vise à enlever aux corporations leur indépendance pour les ériger en institutions d'Etat ou en groupements administratifs, c'est-à-dire que les corporations devenaient un instrument du gouvernement.

Il y avait un conflit au début du XVII^e siècle entre le gouvernement royal et la bourgeoisie. Le gouvernement royal voulait être le seul à pouvoir légiférer, diriger l'industrie et régler l'organisation du travail et la bourgeoisie, de son côté, voulait la corporation indépendante et autonome, ce qui achemina la corporation à sa perte.

Mais nous pouvons dire que la bourgeoisie n'a pas su élargir les statuts corporatifs:

Au lieu de plier ses règlements aux idées nouvelles et de leur donner une élasticité nécessaire, au lieu d'ouvrir ses portes toutes grandes à l'inventeur, de récompenser, de provoquer la pensée féconde et créatrice, la corporation se borne à réclamer âprement la suppression des privilèges concédés par le roi à ceux qui ont introduit en France les industries de l'étranger, c'est-à-dire à demander qu'on étouffe le progrès dans son germe¹.

La royauté, de son côté contribuait elle aussi à la décadence des corporations en exerçant sur elles une surveillance excessive. De plus, elle crée, en dehors des corporations, une élite industrielle par l'octroi de privilèges, ce qui fait qu'à l'intérieur des corporations, on essaie d'étouffer les initiatives et on lutte sans cesse contre le progrès.

Colbert allait à ce moment essayer de coordonner ces institutions toujours disparates. Il s'occupa d'abord de relever les finances; ensuite, il voulut relever l'industrie et, pour ce faire, il lui fallait décider d'une politique douanière. Nous avons vu précédemment que la bourgeoisie des métiers demandait la prohibition de toutes les marchandises étrangères mais ce vœu n'était pas unanime. C'est ainsi qu'en 1667, il y eut un décret sur les tarifs douaniers et sur la réforme fiscale.

On peut dire que Colbert a contribué au mouvement d'organisation légale et de centralisation des corporations. Le gouvernement aurait voulu poursuivre ce mouvement, mouvement basé sur la volonté du roi puisque l'ensemble des corporations dépendait directement de lui.

Et l'édit de 1691 décrète que: "Il appartient aux rois seuls de faire des maîtres des arts et métiers". Depuis la fin du XVII^e siècle, les corps des métiers sont des organes du gouvernement. On peut dire de plus que le régi-

1. Martin Saint-Léon, Etienne, *op. cit.*, p. 337-338.

me corporatif s'est conservé au XVII^e siècle dans ses traits essentiels tel qu'il fonctionnait au temps de saint Louis. La solidarité entre artisans et patrons s'est affaiblie, l'esprit de charité, sans disparaître entièrement, s'est attiédi, des divisions et des rancunes inconnues au temps de saint Louis se sont manifestées; la corporation, autrefois autonome, est devenue une véritable institution d'Etat.

Au point de vue de la somme de travail fourni, il n'est pas douteux que l'ouvrier du siècle de Louis XIV travaille davantage que celui du temps de saint Louis... La journée de travail effectif s'élève parfois jusqu'à seize heures de travail et ne descend guère au-dessous de douze heures... A Paris tout au moins, la progression du salaire de l'artisan a été du XIII^e siècle au XVII^e siècle, moins forte que la dépréciation de l'argent, autrement dit les salaires ont plutôt diminué... Les salaires ont donc en réalité diminué du XIII^e siècle au XVII^e siècle tandis que le prix de la vie a considérablement augmenté¹.

1. Martin Saint-Léon, Etienne, *op. cit.*, p. 451-452-453.

VI. LE DECLIN DES CORPORATIONS

En définitive, il faut bien conclure que les corporations ne connurent jamais un triomphe complet. Après un certain triomphe, elles connurent un déclin vers le début du XVIII^e siècle. Les corporations ont finalement toujours résisté au progrès; ses règlements, ses principes et ses tendances sont en contradiction manifeste avec le mouvement général des idées et des faits. Autour d'elles, tout évolue et se transforme alors qu'elles s'immobilisent et ainsi se condamnent. C'est la grande industrie naissante qui se charge des innovations techniques que les corporations ont toujours refusées.

On a de plus en plus de griefs contre les corporations. L'exclusivisme des communautés, la limitation injustifiable du nombre des apprentis, l'exagération de la durée de l'apprentissage, la cherté de la maîtrise et l'injustice des privilèges dont jouissent les fils de maître. En fait, d'après certains, la suppression des corporations aura pour résultat un abaissement des prix qui profitera au public sans nuire aux marchands dégrevés de frais de toutes sortes que fait peser sur eux la corporation.

Les corporations deviennent une marque d'infériorité; les artisans sont mal vus et ils n'ont aucune charge dans l'administration municipale et on embauche des compagnons sans certificat et sans garantie. Laffenias, lui, préconise l'organisation d'une économie nationale: tous les travailleurs d'une même profession devraient être soumis aux mêmes règlements dans tout le royaume; on devrait maintenir le contrôle sur la production.

Finalement, nous arrivons à l'époque de Turgot qui demande l'abolition des corporations qu'il considère comme injustes et funestes. On dit qu'avec lui, c'était la philosophie qui arrivait au pouvoir. Il préconisait ainsi l'idéal

des corporations, c'est-à-dire l'égalité des chances et la répartition entre les artisans du travail de leur profession, d'une façon équitable, pour assurer leur existence à tous. Il voulait accroître la richesse du pays et avait le souci de la liberté de tous les hommes.

Il y a donc, en 1776, un édit de suppression des corporations:

Ces institutions arbitraires qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail, qui repoussent un sexe à qui son travail a donné plus de besoins et moins de ressources, qui éteignent l'émulation et l'industrie, qui retardent le progrès des arts par les difficultés que rencontrent les inventeurs, qui, par les frais immenses que les ouvriers sont obligés de payer pour acquérir la faculté de travailler, par les soins multipliés, par les dépenses de tout genre, surchargent l'industrie d'un impôt énorme¹.

L'édit affirme le droit de l'homme au travail et condamne avec la dernière sévérité les corporations.

Il y a eu de l'opposition à cette suppression, surtout de la part du parlement. On a essayé de reconstituer les corporations mais ce ne fut pas pour longtemps. Il y eut, en 1777 et jusqu'en 1780, des édits qui rétablirent les corporations. C'est en 1791 que le décret d'Allarde condamne les corps de métiers et la loi le Chapelier de 1791 confondait intentionnellement les compagnonnages avec les corporations déjà condamnées. C'est avec la loi le Chapelier que se termine l'ère des corporations et que commence le règne de l'individualisme.

1. Martin Saint-Léon, Etienne, *op. cit.*, p. 520.

BIBLIOGRAPHIE

- Bernard, Jean, *Le Compagnonnage. Rencontre de la jeunesse et de la tradition*, Paris, P.U.F., 1972.
- Coornaert, Emile, *Les Corporations en France avant 1789*, Paris, Les Editions ouvrières, 1968.
- Coornaert, Emile et Sauzeau, J., *Les hommes au travail*, Paris, Editions Bourrelief, 1949.
- Demaux, Antoine, *Philosophie de l'artisanat*, Paris, La pensée universelle, 1972.
- Denis, Henri, *La corporation*, Paris, P.U.F., collection Que sais-je?, 1941.
- De Rougement, Denis, *Penser avec les mains*, Paris, Editions Albin Michel, 1936.
- Geremek, Bronislaev, *Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIII^e et XV^e siècles*, Paris, Mouton, 1968.
- Martin Sains-Léon, Etienne, *Histoire des corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791*, Paris, P.U.F., 1941.
- Olivier-Martin, François, *L'organisation corporative de la France d'ancien régime*, Paris, Librairie du recueil Sirey, Paris, 1938.
- Pirenne, Henri, *Histoire économique et sociale du Moyen-Age*, Paris, P.U.F., 1961.

Section II

ANNEXE STATISTIQUE

Tableau I

Montant des ventes, taux de profit et rapport capital/production pour le total des manufactures, au Canada, de 1949 à 1969.

Année	Ventes (en millions de dollars)	Taux de profit	<u>Capital</u> production
1949	11 663.9	.0918	.43060
1950	12 912.6	.1080	.42117
1951	15 359.7	.1071	.40671
1952	16 266.5	.0896	.43124
1953	17 756.0	.0838	.45548
1954	17 758.3	.0708	.50541
1955	19 805.2	.0804	.47875
1956	22 213.2	.0819	.47219
1957	22 111.2	.0761	.52437
1958	21 773.9	.0720	.52924
1959	23 822.5	.0784	.56182
1960	24 680.0	.0721	.59918
1961	25 289.4	.0746	.61883
1962	27 663.1	.0775	.59407
1963	30 587.9	.0758	.57797
1964	34 034.7	.0714	.55658
1965	36 543.5	.0708	.59150
1966	41 081.2	.0626	.61053
1967	42 392.9	.0579	.63010
1968	44 989.7	.0695	.61970
1969	49 494.0	.0704	.58120

Source: Loranger, Jean-Guy, *Investissement et financement manufacturiers au Canada*, Séries chronologiques sur les variables financières des compagnies, 1949-1969, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974.

Tableau II

Montant des ventes, taux de profit et rapport capital/production pour l'industrie du textile, au Canada, de 1949 à 1969.

Année	Ventes (en millions de dollars)	Taux de profit	<u>Capital</u> <u>production</u>
1949	518.7	.0881	.53808
1950	555.1	.0859	.53738
1951	664.9	.0820	.48549
1952	597.6	.0025	.57731
1953	643.4	.0441	.62620
1954	584.6	.0275	.68406
1955	653.8	.0428	.63796
1956	692.0	.0562	.65376
1957	683.5	.0557	.65955
1958	652.5	.0549	.69885
1959	721.3	.0690	.65645
1960	733.6	.0615	.65444
1961	834.5	.0652	.60300
1962	945.4	.0701	.51227
1963	1 000.6	.0706	.52945
1964	1 186.3	.0749	.55180
1965	1 253.8	.0688	.72390
1966	1 424.1	.0547	.72494
1967	1 413.1	.0323	.79990
1968	1 584.7	.0576	.75480
1969	1 706.7	.0698	.71540

Source: Loranger, Jean-Guy, *Investissement et financement manufacturiers au Canada.*

Tableau III

Montant des ventes, taux de profit et rapport capital/production pour les industries du tricot et des vêtements, au Canada, de 1949 à 1969.

Année	Ventes (en millions de dollars)	Taux de profit	<u>Capital</u> <u>production</u>
1949	628.7	.0647	.23477
1950	643.5	.0609	.25159
1951	713.2	.0362	.25000
1952	770.3	.0293	.24718
1953	746.0	.0205	.20751
1954	728.4	.0111	.23764
1955	753.0	.0206	.21726
1956	854.9	.0339	.20108
1957	843.2	.0339	.20138
1958	843.6	.0338	.21373
1959	904.4	.0396	.20301
1960	867.3	.0274	.20676
1961	932.9	.0295	.18191
1962	1 043.4	.0285	.16647
1963	1 220.8	.0371	.15998
1964	1 159.0	.0325	.17386
1965	1 173.8	.0373	.19280
1966	1 510.6	.0314	.17172
1967	1 366.2	.0340	.18060
1968	1 457.9	.0422	.11630
1969	1 607.5	.0427	.16260

Source: Loranger, Jean-Guy, *Investissement et financement manufacturiers au Canada*.

Tableau IV

Montant des ventes, taux de profit et rapport capital/production pour l'industrie du cuir, au Canada, de 1949 à 1969.

Année	Ventes (en millions de dollars)	Taux de profit	<u>Capital</u> <u>production</u>
1949	217.7	.0340	.18971
1950	208.0	.0332	.21875
1951	233.0	.0210	.20558
1952	226.8	.0172	.20679
1953	224.8	.0298	.23043
1954	225.7	.0213	.22375
1955	238.5	.0298	.23229
1956	275.9	.0257	.20478
1957	284.6	.0376	.20661
1958	320.6	.0225	.22854
1959	298.1	.0434	.23952
1960	326.5	.0257	.24165
1961	350.8	.0308	.19726
1962	301.5	.0325	.21459
1963	347.5	.0308	.20927
1964	330.1	.0382	.20509
1965	268.2	.0433	.22410
1966	370.9	.0356	.20032
1967	341.2	.0363	.22250
1968	401.3	.0434	.21050
1969	434.2	.0403	.23370

Source: Loranger, Jean-Guy, *Investissement et financement manufacturiers au Canada.*

Tableau V

Montant des ventes, taux de profit et rapport capital/production pour les industries du bois et des meubles, au Canada, de 1949 à 1969.

Année	Ventes (en millions de dollars)	Taux de profit	Capital production
1949	651.7	.0784	.34939
1950	773.0	.1154	.31462
1951	934.0	.1028	.29764
1952	927.1	.0631	.32683
1953	1 201.8	.0621	.33342
1954	1 236.1	.0580	.35361
1955	1 543.2	.0774	.30553
1956	1 638.3	.0599	.35537
1957	1 525.7	.0298	.42151
1958	1 450.8	.0403	.48380
1959	1 801.1	.0589	.45139
1960	1 640.2	.0471	.55859
1961	1 663.8	.0546	.57122
1962	1 778.9	.0715	.59784
1963	1 875.8	.0793	.62480
1964	2 231.7	.1283	.57037
1965	1 875.2	.0390	.54530
1966	2 093.5	.0418	.54249
1967	2 184.3	.0424	.55360
1968	2 234.2	.0724	.51740
1969	2 604.6	.0703	.48010

Source: Loranger, Jean-Guy, *Investissement et financement manufacturiers au Canada.*

Tableau VI

Montant des ventes, taux de profit et rapport capital/production pour les industries des minéraux non métalliques, au Canada, de 1949 à 1969.

Année	Ventes (en millions de dollars)	Taux de profit	Capital production
1949	283.9	.1353	.63508
1950	326.1	.1576	.59184
1951	389.0	.1532	.57147
1952	394.3	.1402	.66472
1953	391.7	.1407	.67628
1954	439.5	.1313	.69283
1955	492.3	.1333	.71135
1956	534.3	.1340	.83549
1957	583.3	.1217	.88977
1958	599.5	.1173	.94495
1959	698.8	.1136	.89639
1960	799.2	.0915	.92192
1961	836.1	.0765	.90814
1962	899.3	.0935	.84077
1963	875.3	.0972	.95899
1964	1 040.2	.0901	.83609
1965	1 017.6	.0727	.99200
1966	1 229.5	.0656	.97210
1967	1 283.3	.0553	.98320
1968	1 254.3	.0745	1.03890
1969	1 396.5	.0765	1.00480

Source: Loranger, Jean-Guy, *Investissement et financement manufacturiers au Canada.*

Tableau VII

Montant de la dette à long terme nette et rapport dette/ventes pour le total des manufactures, au Canada, de 1949 à 1969.

Année	Dette à long terme nette (en millions de dollars)	Dette ventes
1949	740.1	.06345
1950	833.5	.06455
1951	921.0	.05996
1952	1 195.4	.07349
1953	1 437.1	.08094
1954	1 549.8	.08727
1955	1 662.8	.08396
1956	1 990.0	.08959
1957	2 215.0	.10018
1958	2 465.9	.11325
1959	2 387.3	.10021
1960	2 432.6	.09857
1961	2 492.6	.09855
1962	2 629.0	.09504
1963	2 726.9	.08915
1964	2 780.2	.08169
1965	3 563.3	.09751
1966	4 117.4	.10023
1967	4 720.3	.10899
1968	5 120.9	.11382
1969	5 095.0	.10294

Source: Loranger, Jean-Guy, *Investissement et financement manufacturiers au Canada*.

Tableau VIII

Montant de la dette à long terme nette et rapport dette/ventes pour l'industrie du textile, au Canada, de 1949 à 1969.

Année	Dette à long terme nette (en millions de dollars)	<u>Dette</u> <u>ventes</u>
1949	24.9	.04800
1950	23.9	.04306
1951	30.1	.04527
1952	42.5	.07112
1953	51.1	.07942
1954	50.4	.08621
1955	48.5	.07418
1956	57.1	.08251
1957	45.2	.06613
1958	46.7	.07157
1959	42.6	.05906
1960	35.4	.04826
1961	38.0	.04554
1962	32.6	.03448
1963	66.9	.06686
1964	65.9	.05555
1965	138.3	.11030
1966	170.0	.11937
1967	209.7	.14846
1968	208.0	.13126
1969	193.1	.11314

Source: Loranger, Jean-Guy, *Investissement et financement manufacturiers au Canada*.

Tableau IX

Montant de la dette à long terme nette et rapport dette/ventes pour les industries du tricot et des vêtements, au Canada, de 1949 à 1969.

Année	Dette à long terme nette (en millions de dollars)	<u>Dette</u> <u>ventes</u>
1949	23.9	.03803
1950	24.8	.03854
1951	27.6	.03870
1952	29.4	.03817
1953	22.3	.02989
1954	25.7	.03528
1955	24.1	.03201
1956	22.5	.02632
1957	23.0	.02728
1958	21.3	.02525
1959	20.3	.02245
1960	20.7	.02387
1961	16.2	.01738
1962	17.4	.01668
1963	23.9	.01958
1964	16.5	.01424
1965	43.1	.03672
1966	34.1	.02257
1967	27.2	.02723
1968	26.2	.01797
1969	37.7	.02345

Source: Loranger, Jean-Guy, *Investissement et financement manufacturiers au Canada*.

Tableau X

Montant de la dette à long terme nette et rapport dette/ventes pour l'industrie du cuir, au Canada, de 1949 à 1969.

Année	Dette à long terme nette (en millions de dollars)	Dette ventes
1949	6.1	.02802
1950	10.5	.05048
1951	12.0	.05150
1952	11.1	.04894
1953	10.9	.04849
1954	10.7	.04741
1955	11.9	.04990
1956	13.7	.04966
1957	12.3	.04322
1958	--	--
1959	--	--
1960	10.4	.03185
1961	8.8	.02509
1962	11.1	.03682
1963	11.5	.03309
1964	13.9	.04211
1965	10.6	.03952
1966	18.8	.05069
1967	16.9	.04953
1968	12.5	.03115
1969	12.9	.02971

Source: Loranger, Jean-Guy, *Investissement et financement manufacturiers au Canada*.

Tableau XI

Montant de la dette à long terme nette et rapport dette/ventes pour les industries du bois et des meubles, au Canada, de 1949 à 1969.

Année	Dette à long terme nette (en millions de dollars)	<u>Dette</u> <u>ventes</u>
1949	34.7	.05325
1950	34.4	.04450
1951	27.7	.02966
1952	46.9	.05059
1953	55.4	.04610
1954	55.4	.04482
1955	82.4	.05340
1956	91.9	.05609
1957	97.1	.06364
1958	129.8	.08947
1959	131.0	.07273
1960	127.1	.07749
1961	163.7	.09839
1962	193.1	.10855
1963	212.6	.11334
1964	204.1	.09145
1965	285.8	.15241
1966	300.4	.14349
1967	332.9	.15241
1968	318.0	.14233
1969	310.9	.11937

Source: Loranger, Jean-Guy, *Investissement et financement manufacturiers au Canada*.

Tableau XII

Montant de la dette à long terme nette et rapport dette/ventes pour l'industrie des produits minéraux non métalliques, au Canada, de 1949 à 1969.

Année	Dette à long terme nette (en millions de dollars)	Dette ventes
1949	15.4	.05424
1950	13.9	.04262
1951	16.1	.04139
1952	29.9	.07583
1953	25.4	.06485
1954	31.6	.07190
1955	58.7	.11924
1956	117.4	.21973
1957	130.0	.22287
1958	148.1	.24704
1959	125.8	.18002
1960	126.9	.15878
1961	123.8	.14807
1962	123.0	.13677
1963	124.7	.14247
1964	126.6	.12171
1965	195.9	.19251
1966	255.9	.20813
1967	231.3	.18024
1968	261.0	.20808
1969	284.4	.20365

Source: Loranger, Jean-Guy, *Investissement et financement manufacturiers au Canada*.

Tableau XIII

L'évolution du rapport de la dette à long terme sur la valeur du capital-action de l'ensemble de l'industrie manufacturière (en pourcentage).

Année	$\frac{\text{Dette à long terme}}{\text{Valeur du capital-action}}$
1949	33
1950	35
1951	36
1952	44
1953	48
1954	49
1955	47
1956	53
1957	56
1958	57
1959	55
1960	53
1961	49
1962	53
1963	51
1964	50
1965	60
1966	66
1967	75
1968	79
1969	74

Source: Loranger, Jean-Guy, *Investissement et financement manufacturiers au Canada*.

Tableau XIV

Produit national brut aux prix du marché et produit national brut per capita, de 1961 à 1974.

Année	Produit national brut aux prix du marché (en millions de dollars)	Produit national brut per capita
1961	39 646	2 174
1962	42 927	2 310
1963	45 978	2 429
1964	50 280	2 606
1965	55 364	2 818
1966	61 828	3 089
1967	66 409	3 259
1968	72 586	3 506
1969	79 749	3 797
1970	85 449	4 012
1971	93 094	4 314
1972	103 493	4 723
1973	120 438	5 423
1974	140 880	6 240

Source: Revue statistique du Canada, Sommaire chronologique, 1970, catalogue 11-505 et Revue statistique du Canada, mensuel, août 1975.

Tableau XV

Revenu personnel disponible, population et revenu personnel disponible per capita, au Canada, de 1926 à 1974.

Année	Revenu personnel disponible (en millions de dollars)	Population en milliers	Revenu personnel disponible per capita (en \$)
1926	3 961	9 451	419
1927	4 175	9 637	433
1928	4 495	9 835	457
1929	4 540	10 029	453
1930	4 267	10 208	418
1931	3 552	10 377	342
1932	2 951	10 510	281
1933	2 721	10 633	256
1934	3 070	10 741	286
1935	3 268	10 845	301
1936	3 452	10 950	315
1937	3 895	11 045	353
1938	3 953	11 152	354
1939	4 178	11 267	371
1940	4 775	11 381	420
1941	5 555	11 506	483
1942	6 898	11 654	592
1943	7 344	11 795	623
1944	8 027	11 946	672
1945	8 311	12 072	688
1946	8 923	12 092	726
1947	9 584	12 581	737
1948	11 079	12 823	864

Tableau XV (suite)

Année	Revenu personnel disponible (en millions de dollars)	Population en milliers	Revenu personnel disponible per capita (en \$)
1949	11 849	13 447	881
1950	12 688	13 712	925
1951	14 294	14 009	1 056
1952	16 072	14 459	1 112
1953	16 725	14 845	1 127
1954	16 747	15 285	1 096
1955	18 210	15 618	1 160
1956	19 924	16 080	1 239
1957	21 192	16 610	1 276
1958	22 880	17 080	1 340
1959	23 948	17 483	1 370
1960	25 075	17 870	1 403
1961	26 001	18 238	1 426
1962	28 226	18 583	1 519
1963	29 882	18 931	1 578
1964	31 612	19 291	1 639
1965	34 990	19 644	1 781
1966	38 278	20 015	1 912
1967	41 709	20 378	2 047
1968	44 964	20 701	2 172
1969	50 557	21 001	2 407
1970	53 595	21 297	2 517
1971	59 482	21 568	2 758
1972	66 740	21 912	3 046

Tableau XV (suite)

Année	Revenu personnel disponible (en millions de dollars)	Population en milliers	Revenu personnel disponible per capita (en \$)
1973	75 977	22 207	3 421
1974	88 105	22 574	3 903

Source: Revue statistique du Canada, Sommaire chronologique, 1970, catalogue 11-505, Revue statistique du Canada, août 1975 et Comptes nationaux des revenus et dépenses, catalogue 13-001, trimestriel, B.F.S.

Tableau XVI

Indices des prix à la consommation, général et pour les secteurs suivants: alimentation, habitation, habillement et loisir, au Canada, de 1949 à 1974 (base 1961 = 100).

Année	Indice général	Indice des prix			
		Alimentation	Habitation	Habillement	Loisir
1949	77.4	80.6	75.1	88.9	68.4
1950	79.6	82.7	78.2	88.6	69.8
1951	88.0	94.4	85.4	97.6	75.1
1952	90.2	94.2	88.6	99.4	79.2
1953	89.4	90.8	90.1	97.9	79.9
1954	89.9	90.5	91.3	97.2	81.8
1955	90.1	90.4	91.9	96.0	83.9
1956	91.4	91.5	93.2	96.5	85.8
1957	94.3	95.6	95.1	96.4	88.8
1958	96.8	98.5	96.8	97.5	94.7
1959	97.8	97.7	98.6	97.7	97.0
1960	99.1	98.5	99.6	98.6	98.8
1961	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1962	101.2	101.8	101.2	100.9	100.8
1963	103.0	105.1	102.3	103.4	102.2
1964	104.8	106.8	103.9	106.0	103.9
1965	107.4	109.6	105.8	107.9	105.6
1966	111.4	116.6	108.7	112.0	108.6
1967	115.4	118.1	113.4	117.6	114.1
1968	120.1	122.0	118.6	121.1	119.4
1969	125.5	127.1	124.7	124.5	126.8
1970	129.7	130.0	130.9	126.8	131.2
1971	133.4	131.4	136.8	128.7	135.6

Tableau XVI (suite)

Année	Indice général	Indice des prix			
		Alimentation	Habitation	Habillement	Loisir
1972	139.8	141.4	143.2	132.0	139.4
1973	150.4	162.0	152.4	138.6	145.2
1974	166.8	188.4	165.7	151.9	157.9

Source: Revue statistique du Canada, Sommaire chronologique, 1970, catalogue 11-505, Revue statistique du Canada, août 1975 et Comptes nationaux des revenus et dépenses, catalogue 13-001, trimestriel, B.F.S.

Tableau XVII

Disposition du revenu personnel en pourcentage pour les biens durables, semi-durables, non durables et services, au Canada, de 1926 à 1973.

Année	Biens durables %	Biens semi-durables %	Biens non durables %	Services %	Total (en millions de dollars)
1926	7.6	13.9	38.0	40.5	3 508
1927	7.7	14.6	39.3	38.4	3 868
1928	8.2	15.5	39.8	36.5	4 272
1929	8.5	15.4	40.4	35.7	4 583
1930	7.6	14.2	41.4	36.9	4 336
1931	6.9	13.4	41.6	38.1	3 759
1932	5.6	12.6	44.3	37.6	3 182
1933	5.4	12.2	45.4	37.0	2 974
1934	6.9	13.2	45.1	34.8	3 174
1935	7.5	13.5	43.9	35.2	3 331
1936	8.0	13.9	43.2	34.9	3 542
1937	8.9	14.0	43.2	33.9	3 878
1938	8.4	12.7	43.6	35.2	3 884
1939	8.3	13.4	43.2	35.1	3 972
1940	8.5	15.0	42.2	34.2	4 462
1941	7.9	16.0	42.8	33.3	5 089
1942	4.8	16.5	44.5	34.1	5 466
1943	3.1	15.8	47.6	33.5	5 783
1944	3.1	15.8	46.4	34.7	6 260
1945	3.2	15.8	46.3	34.7	6 972
1946	6.2	16.0	45.4	32.5	8 012
1947	9.7	19.0	41.3	29.9	9 362
1948	9.5	18.8	42.2	29.5	10 370

Tableau XVII (suite)

Année	Biens durables %	Biens semi-durables %	Biens non durables %	Services %	Total (en millions de dollars)
1949	11.1	18.2	40.0	30.7	11 365
1950	12.6	17.3	39.2	30.8	12 482
1951	11.9	16.9	39.7	31.5	13 857
1952	12.3	16.6	38.5	32.6	15 162
1953	13.1	16.3	37.1	33.5	16 181
1954	12.2	15.7	37.3	34.8	16 934
1955	13.3	15.4	36.4	34.9	18 388
1956	13.6	15.3	36.0	35.1	20 090
1957	12.9	14.8	36.4	35.8	21 492
1958	12.7	14.6	36.1	36.6	22 845
1959	13.0	14.4	35.5	37.2	24 390
1960	12.7	14.0	35.3	37.9	25 479
1961	13.0	14.3	35.6	37.2	25 930
1962	13.6	14.2	35.3	36.9	27 452
1963	14.1	14.0	34.9	37.0	29 225
1964	14.5	14.0	34.4	37.1	31 389
1965	15.0	13.8	34.0	37.2	33 947
1966	14.9	13.7	33.5	37.9	36 890
1967	14.8	13.9	33.1	38.2	39 972
1968	14.9	13.6	32.1	39.4	43 704
1969	14.7	13.5	31.7	40.1	47 492
1970	13.6	13.3	32.4	40.7	50 040
1971	14.4	13.4	32.2	40.0	53 963
1972	15.0	13.4	32.1	39.4	60 337
1973	15.5	13.7	32.6	38.1	69 094

Source: Revue statistique du Canada, Sommaire chronologique, 1970, 11-505 et Revue statistique du Canada, mensuel, août 1975, B.F.S.

Tableau XVIII

Dépenses personnelles, en pourcentage, pour les aliments, les vêtements, le logement et divers, au Canada, de 1939 à 1972.

Année	Aliments %	Vêtements %	Logement %	Divers %	Total (en millions de dollars)
1939	24.1	12.0	14.6	12.8	3 984
1944	28.4	15.0	12.8	12.0	6 274
1946	26.5	14.6	11.0	13.3	8 031
1950	26.1	12.7	11.5	11.6	12 026
1953	24.9	11.8	12.6	12.9	15 592
1954	24.9	11.3	13.6	12.5	16 175
1955	24.2	10.9	13.7	12.6	17 464
1956	24.1	10.8	13.8	13.2	18 697
1957	24.6	10.5	14.4	11.8	19 964
1958	24.8	10.3	14.7	11.2	21 035
1959	24.3	10.1	15.0	11.4	22 261
1960	24.3	10.0	15.4	11.0	23 540
1961	23.8	9.9	15.6	11.3	24 466
1962	23.6	9.7	15.4	11.3	25 926
1963	23.3	9.6	15.7	11.2	27 487
1964	22.7	9.4	15.5	12.5	29 666
1965	22.2	9.3	15.3	13.1	32 063
1966	17.7	8.1	17.3	26.5	36 057
1967	17.3	8.1	17.7	26.7	38 998
1968	16.9	7.9	17.9	27.6	42 360
1969	16.4	7.7	18.0	29.4	46 531
1970	16.5	7.4	19.0	30.3	48 995
1971	15.7	8.1	19.2	23.5	53 989
1972	15.8	8.1	18.7	23.7	60 277

Source: Annuaire du Canada, 1957-1958, 1967, 1973.

Tableau XIX

Estimations du revenu national disponible total pour différents pays, en millions de dollars.

Pays	1960	1963	1969	1970	1971	1972
Canada	34 195	37 124	65 379	71 813	81 272	92 452
Etats-Unis	462 306	540 505	838 961	878 650	949 720	1 040 190
Belgique	10 303	12 576	20 489	22 647	25 088	31 910
France	54 912	75 086	127 466	129 476	145 082	175 918
Allemagne	65 857	86 702	137 373	166 891	194 089	230 612
Italie	31 954	45 882	76 512	85 232	93 511	107 971
Autriche	5 623	7 108	11 404	12 812	14 882	18 350
Danemark	5 500	7 268	12 938	14 301	15 915	19 227
Finlande	4 434	5 755	8 278	9 207	10 195	11 903
Norvège	3 913	5 003	8 250	9 488	10 761	12 965
Suède	12 662	16 108	26 869	30 036	32 602	37 913
Suisse	7 664	10 408	16 517	--	--	--
Royaume-Uni	66 048	78 650	101 065	110 273	125 240	139 658

Source: Annuaire statistique, 1973, Nations unies.

Tableau XX

Estimation du revenu national disponible, par habitant, pour certains pays, en dollars.

Pays	1960	1963	1969	1970	1971	1972
Canada	1 909	1 958	3 109	3 368	3 763	4 231
Etats-Unis	2 559	2 856	4 139	4 289	4 587	4 981
Belgique	1 126	1 354	2 124	2 344	2 594	3 286
France	1 202	1 570	2 533	2 550	2 831	3 403
Allemagne	1 188	1 505	2 258	2 711	3 167	3 739
Italie	644	906	1 439	1 591	1 735	1 987
Autriche	798	991	1 547	1 734	1 995	2 456
Danemark	1 201	1 552	2 645	2 901	3 209	3 853
Finlande	1 001	1 273	1 792	1 997	2 211	2 571
Norvège	1 093	1 364	2 142	2 445	2 759	3 299
Suède	1 693	2 118	3 372	3 736	4 025	4 669
Suisse	1 429	1 804	2 654	--	--	--
Royaume-Uni	1 269	1 475	1 831	1 991	2 254	2 503

Source: Annuaire statistique, 1973, Nations unies.

Tableau XXI

Indices des prix à la consommation pour certains pays, 1963 = 100.

Pays	1962	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Canada	98	102	104	108	112	117	122	126	130	136
Etats-Unis	99	101	103	106	109	114	120	127	132	137
Belgique	98	104	108	113	116	119	124	129	134	142
France	95	103	106	109	112	117	124	131	138	147
Allemagne	97	102	106	110	111	113	116	120	127	134
Italie	93	106	111	113	117	119	122	128	134	142
Autriche	97	104	109	111	116	119	123	128	134	142
Danemark	95	104	106 ¹	113	122	132	136	145	154	164
Finlande	95	110	116	120	127	109 ²	112	115	122	131
Norvège	98	106	110	114	119	123	127	140	149	160
Suède	97	103	109	116	120	123	126	135	145	154
Suisse	97	103	107	112	116	119	122	126	135	144
Royaume-Uni	98	103	108	112	115	121	127	135	148	159

Source: Annuaire statistique, 1973, Nations unies.

1. 1964 = 100

2. 1967 = 100

Tableau XXII

Valeur et taux de croissance des importations canadiennes suivantes: sculptures et statues originales et articles d'art de décoration, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Année	Sculptures et statues originales		Articles d'art de décoration		Total	
	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %
1970	1 062		4 965		6 027	
1971	880	-17.0	5 808	17.0	6 688	11.0
1972	1 068	21.0	6 867	18.0	7 935	19.0
1973	1 496	40.0	7 717	12.0	9 213	16.0

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XXIII

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: sculptures et statues originales, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
France	32.6	Royaume-Uni	43.4
Royaume-Uni	29.8	France	22.3
Italie	22.6	Mexique	6.4
Hong Kong	3.2	Italie	4.8
Suisse	2.0	Hong Kong	4.3
Autres pays	9.8	Autres pays	18.8

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Royaume-Uni	46.2	Royaume-Uni	37.1
France	13.9	Allemagne de l'Ouest	15.7
Italie	11.6	Mexique	6.6
Suisse	10.9	France	6.5
Hong Kong	2.6	République populaire de Chine	4.7
Autres pays	14.8	Autres pays	29.4

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XXIV

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: articles d'art de décoration, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Japon	28.6	Japon	22.2
Hong Kong	12.6	Royaume-Uni	21.0
Royaume-Uni	11.3	Hong Kong	11.6
Italie	11.2	Italie	10.1
Allemagne de l'Ouest	9.2	Allemagne de l'Ouest	9.1
Autres pays	27.1	Autres pays	26.0

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Japon	20.3	Japon	19.4
Royaume-Uni	12.3	Italie	13.0
Hong Kong	11.5	Royaume-Uni	12.9
Italie	10.8	Allemagne de l'Ouest	12.0
Allemagne de l'Ouest	10.7	Hong Kong	7.0
Autres pays	34.4	Autres pays	35.6

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XXV

Valeur et taux de croissance des importations canadiennes suivantes: articles de table en céramique, verres et cristal, articles d'art de décoration en porcelaine et en verre, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Année	Articles de table en céramique		Verres et cristal		Articles de décoration en porcelaine		Articles de décoration en verre		Total	
	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %
1970	22 789		3 207		1 800		1 501		22 297	
1971	25 249	15.0	3 330	4.0	1 647	7.0	1 408	-6.0	32 661	11.0
1972	31 635	21.0	4 926	48.0	3 070	83.0	1 791	27.0	41 422	27.0
1973	35 314	12.0	6 654	35.0	4 304	40.0	2 308	29.0	48 580	17.0

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XXVI

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: articles de table en céramique, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Royaume-Uni	71.0	Royaume-Uni	66.7
Japon	16.1	Japon	21.1
Allemagne de l'Ouest	3.0	Allemagne de l'Ouest	4.0
Hong Kong	1.7	Nouvelle-Zélande	1.0
République populaire de Chine	1.7	République populaire de Chine	1.0
Autres pays	6.5	Autres pays	6.2

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Royaume-Uni	64.3	Royaume-Uni	65.4
Japon	24.3	Japon	21.0
Allemagne de l'Ouest	3.4	Allemagne de l'Ouest	4.2
Italie	1.4	Italie	1.4
Hong Kong	1.1	Hong Kong	1.0
Autres pays	5.5	Autres pays	7.0

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XXVII

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: verres et cristal, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Royaume-Uni	14.3	France	16.6
Hongrie	12.2	Royaume-Uni	13.8
Belgique - Luxembourg	12.1	Hongrie	11.8
Tchécoslovaquie	11.6	Tchécoslovaquie	10.1
France	10.7	Allemagne de l'Ouest	6.7
Autres pays	39.1	Autres pays	41.0

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
France	24.9	France	31.6
Royaume-Uni	11.8	Hongrie	14.1
Hongrie	11.2	Royaume-Uni	11.8
Allemagne de l'Ouest	8.4	Allemagne de l'Ouest	7.7
Tchécoslovaquie	8.0	Tchécoslovaquie	7.2
Autres pays	35.7	Autres pays	27.6

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XXVIII

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: articles de décoration en porcelaine, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Royaume-Uni	57.4	Royaume-Uni	55.7
Japon	14.0	Japon	16.4
Allemagne de l'Ouest	9.7	Italie	6.6
Italie	5.5	Danemark	4.4
Danemark	4.7	Allemagne de l'Ouest	4.2
Autres pays	8.7	Autres pays	12.7

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Royaume-Uni	66.8	Royaume-Uni	59.3
Japon	10.9	Japon	15.9
Allemagne de l'Ouest	4.7	Allemagne de l'Ouest	6.1
Danemark	4.0	Italie	3.1
Espagne	3.4	France	2.8
Autres pays	10.2	Autres pays	12.8

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XXIX

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: articles de décoration en verre, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Tchécoslovaquie	21.5	Tchécoslovaquie	21.0
Italie	15.9	Italie	16.2
Japon	13.0	Japon	11.2
Allemagne de l'Ouest	10.2	Allemagne de l'Ouest	8.2
Pologne	6.9	Allemagne de l'Est	6.7
Autres pays	32.5	Autres pays	36.7

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Tchécoslovaquie	18.8	Tchécoslovaquie	22.1
Italie	16.2	Italie	11.8
Japon	10.0	Allemagne de l'Ouest	9.7
Allemagne de l'Ouest	8.0	Suède	7.7
Hongrie	6.2	Taiwan	6.5
Autres pays	40.8	Autres pays	42.2

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XXX

Valeur et taux de croissance des importations canadiennes suivantes: meubles de maison non remboursés, meubles de maison remboursés et meubles de bureau, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Année	Meubles de maison non remboursés		Meubles de maison remboursés		Meubles de bureau		Total	
	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %
1970	7 085		709		639		8 433	
1971	8 670	22.0	923	30.0	711	11.0	13 304	58.0
1972	14 104	63.0	2 004	117.0	721	1.0	16 829	27.0
1973	21 074	49.0	4 722	136.0	824	14.0	26 620	58.0

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XXXI

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: meubles de maison non rembourrés, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Danemark	36.4	Danemark	38.3
Italie	10.9	Royaume-Uni	8.6
Royaume-Uni	9.1	Japon	7.9
Japon	5.0	Italie	7.9
Roumanie	3.8	Suède	4.7
Autres pays	34.8	Autres pays	32.6

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Danemark	37.0	Danemark	42.8
Italie	8.0	Italie	6.9
Yougoslavie	7.5	Royaume-Uni	6.3
Royaume-Uni	6.6	Suède	5.7
Suède	5.8	Yougoslavie	5.5
Autres pays	35.1	Autres pays	32.8

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XXXII

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: meubles de maison rembourrés, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Norvège	27.6	Danemark	21.7
Danemark	18.8	Norvège	20.5
Finlande	9.4	Suède	16.5
Pays-Bas	8.2	Finlande	7.7
Italie	7.9	Brésil	7.2
Autres pays	28.1	Autres pays	26.4

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Suède	32.7	Suède	37.8
Danemark	22.5	Danemark	21.0
Brésil	12.8	Brésil	7.4
Norvège	8.3	Norvège	7.2
Italie	6.0	Italie	6.5
Autres pays	17.7	Autres pays	20.1

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XXXIII

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: meubles de bureau, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Royaume-Uni	47.9	Royaume-Uni	45.9
Allemagne de l'Ouest	13.1	Danemark	20.8
Danemark	11.4	Japon	9.7
Japon	10.2	Allemagne de l'Ouest	7.7
Norvège	5.8	Suède	4.5
Autres pays	11.6	Autres pays	11.4

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Royaume-Uni	37.3	Royaume-Uni	36.8
Danemark	20.8	Danemark	19.8
Japon	12.9	Japon	10.2
Pays-Bas	6.1	Allemagne de l'Ouest	8.5
Suède	4.6	Suède	5.1
Autres pays	18.3	Autres pays	19.6

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XXXIV

Valeur et taux de croissance des importations canadiennes suivantes: chaussures en bois, pour les années 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Année	Chaussures en bois	
	Valeur \$,000	Taux de croissance %
1971	1 516	
1972	941	-38.0
1973	1 519	61.0

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1971 à 1973.

Tableau XXXV

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: chaussures en bois, pour les années 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1971 %	Pays de provenance	1972 %
Allemagne de l'Ouest	33.9	Autriche	50.0
Autriche	21.5	Pays-Bas	10.9
Taiwan	10.4	Taiwan	8.5
Italie	7.1	Suède	7.9
Pays-Bas	6.0	Allemagne de l'Ouest	7.2
Autres pays	21.1	Autres pays	15.5

Pays de provenance	1973 %
Autriche	46.2
Italie	13.2
Taiwan	8.9
Pays-Bas	7.2
Suède	7.1
Autres pays	17.4

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1971 à 1973.

Tableau XXXVI

Valeur et taux de croissance des importations canadiennes suivantes: bijoux précieux de métaux précieux, objets d'argent et d'or et montres-bracelets, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Année	Bijoux précieux de métaux précieux		Objets d'or et d'argent		Montres-bracelets		Total	
	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %
1970	1 976		803		6 402		9 181	
1971	2 551	29.0	924	15.0	7 386	15.0	10 861	18.0
1972	4 084	60.0	1 378	49.0	9 920	34.0	15 382	42.0
1973	7 021	72.0	1 925	40.0	13 847	40.0	22 793	48.0

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XXXVII

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: bijoux précieux de métaux précieux, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Italie	43.8	Italie	49.3
Allemagne de l'Ouest	16.8	Allemagne de l'Ouest	14.3
Royaume-Uni	8.6	Espagne	10.4
France	6.1	Royaume-Uni	5.4
Espagne	5.5	France	4.6
Autres pays	19.2	Autres pays	16.0

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Italie	56.1	Italie	55.4
Allemagne de l'Ouest	9.4	Allemagne de l'Ouest	10.6
Espagne	7.7	Espagne	6.7
Royaume-Uni	7.0	France	6.0
France	4.4	Royaume-Uni	4.2
Autres pays	15.4	Autres pays	17.1

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XXXVIII

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance des importations canadiennes: objets d'or et d'argent, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Allemagne de l'Ouest	32.3	Allemagne de l'Ouest	34.0
Royaume-Uni	31.3	Royaume-Uni	29.3
Pays-Bas	7.0	Pays-Bas	6.7
Danemark	6.6	Italie	6.3
Italie	5.7	Japon	5.5
Autres pays	17.1	Autres pays	18.2

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Allemagne de l'Ouest	31.5	Allemagne de l'Ouest	27.9
Royaume-Uni	25.8	Royaume-Uni	25.0
Italie	10.7	Italie	12.9
Pays-Bas	6.1	Danemark	6.7
Danemark	4.4	Pays-Bas	5.1
Autres pays	21.5	Autres pays	22.4

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XXXIX

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: montres-bracelets, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Suisse	74.9	Suisse	72.1
Hong Kong	4.4	Japon	6.0
Allemagne de l'Ouest	4.4	Hong Kong	5.1
France	3.8	France	4.3
Japon	3.3	U.R.S.S.	3.6
Autres pays	9.2	Autres pays	8.9

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Suisse	66.5	Suisse	60.3
Japon	9.8	Japon	13.7
France	6.5	France	7.8
Hong Kong	5.9	U.R.S.S.	7.3
U.R.S.S.	5.5	Hong Kong	4.6
Autres pays	5.8	Autres pays	6.3

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XL

Valeur et taux de croissance des importations canadiennes suivantes: poupées, animaux bourrés en étoffe et jouets de construction et pièces, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Année	Poupées		Animaux bourrés en étoffe		Jouets de construction & pièces		Total	
	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %
1970	2 913		475		210		3 598	
1971	3 700	27.0	386	-19.0	381	81.0	4 467	24.0
1972	4 006	8.0	490	27.0	549	44.0	5 045	13.0
1973	4 108	3.0	653	33.0	505	-8.0	5 266	4.0

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XLI

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: poupées, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Hong Kong	49.1	Hong Kong	52.4
Japon	20.7	Mexique	20.1
Mexique	11.7	Japon	12.3
Taiwan	9.9	Taiwan	7.0
Italie	3.6	Italie	2.9
Autres pays	5.0	Autres pays	5.3

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Hong Kong	56.5	Hong Kong	57.7
Mexique	16.8	Taiwan	15.2
Taiwan	10.5	Italie	5.8
Japon	5.5	Japon	4.1
Espagne	2.8	Espagne	3.6
Autres pays	7.9	Autres pays	13.6

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XLII

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: animaux bourrés en étoffe, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis)

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Japon	44.0	Japon	37.3
Australie	18.1	Allemagne de l'Ouest	17.9
Royaume-Uni	16.0	Royaume-Uni	13.5
Allemagne de l'Ouest	10.7	Hong Kong	13.2
Hong Kong	6.3	Australie	5.4
Autres pays	4.8	Autres pays	12.7

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Japon	44.9	Japon	26.6
Royaume-Uni	19.0	Corée du Sud	13.9
Allemagne de l'Ouest	13.9	Allemagne de l'Ouest	12.4
Australie	8.6	Taiwan	11.3
Hong Kong	6.3	Royaume-Uni	11.0
Autres pays	7.3	Autres pays	24.8

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XLIII

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: jouets de construction et pièces, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Royaume-Uni	62.9	Royaume-Uni	62.7
Hong Kong	11.4	Allemagne de l'Ouest	10.0
Allemagne de l'Ouest	6.2	Japon	8.9
Japon	5.2	Hong Kong	6.8
Danemark	4.4	Pologne	5.0
Autres pays	10.0	Autres pays	6.6

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Royaume-Uni	71.6	Royaume-Uni	66.1
Japon	7.1	Belgique - Luxembourg	10.5
Hong Kong	6.6	Allemagne de l'Ouest	7.3
Danemark	5.8	Hong Kong	7.1
Allemagne de l'Ouest	5.6	Pays-Bas	4.8
Autres pays	3.3	Autres pays	4.2

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XLIV

Valeur et taux de croissance des importations canadiennes suivantes: car-
pettes et nattes, nappes, couvre-lits en matière textile, pour les années
1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Année	Carpettes et nattes		Nappes		Couvre-lits en matière textile		Total	
	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %
1970	370		2 830		1 767		4 967	
1971	311	-16.0	2 442	-14.0	1 859	5.0	4 612	-7.0
1972	409	32.0	2 619	7.0	2 953	59.0	5 981	30.0
1973	320	-22.0	3 852	47.0	2 390	-19.0	6 562	10.0

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations
par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XLV

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: carpettes, nattes en chanvre, jute et sisal, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Tchécoslovaquie	35.9	Belgique - Luxembourg	40.2
Belgique - Luxembourg	25.7	Israël	32.5
Pays-Bas	18.1	Pays-Bas	14.8
Irlande	5.1	Irlande	6.4
Allemagne de l'Ouest	4.9	Taiwan	2.3
Autres pays	10.3	Autres pays	3.8

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Tchécoslovaquie	39.9	Tchécoslovaquie	43.4
Belgique - Luxembourg	30.6	Belgique - Luxembourg	25.9
Royaume-Uni	9.3	Royaume-Uni	10.9
Pays-Bas	8.3	Irlande	7.5
Irlande	5.4	Taiwan	6.9
Autres pays	6.5	Autres pays	5.4

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XLVI

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: nappes, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Royaume-Uni	28.7	Royaume-Uni	30.8
Japon	24.0	Japon	25.7
République populaire de Chine	9.3	République populaire de Chine	7.3
Hongrie	7.6	Pologne	4.7
Pologne	7.3	Tchécoslovaquie	4.7
Autres pays	23.1	Autres pays	26.8

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Royaume-Uni	33.8	Tchécoslovaquie	28.7
Japon	21.2	Royaume-Uni	21.4
République populaire de Chine	7.9	Japon	10.9
Hong Kong	5.3	Pologne	8.6
Allemagne de l'Ouest	3.9	République populaire de Chine	7.2
Autres pays	27.9	Autres pays	23.2

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XLVII

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: couvre-lits en matière textile, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Italie	36.8	Espagne	40.3
Espagne	31.2	Italie	25.0
Japon	16.6	Japon	15.5
Pologne	11.3	Pologne	11.2
Inde	2.2	Inde	4.7
Autres pays	1.9	Autres pays	3.3

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Espagne	52.5	Espagne	39.9
Italie	20.2	Italie	23.3
Japon	8.7	Pologne	15.0
Pologne	8.6	République populaire de Chine	9.2
Inde	3.8	Japon	5.0
Autres pays	6.2	Autres pays	7.6

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XLVIII

Valeur et taux de croissance des importations canadiennes suivantes: foulards, châles et écharpes tissés, articles et vêtements de fourrure, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Année	Foulards, châles et écharpes tissés		Articles et vêtements de fourrure		Total	
	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %	Valeur \$,000	Taux de croissance %
1970	1 984	26.0	763	-53.0	2 747	
1971	1 510	-24.0	834	9.0	2 344	-15.0
1972	1 436	- 5.0	1 034	24.0	2 470	5.0
1973	1 817	27.0	1 901	84.0	3 718	53.0

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau XLIX

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: foulards, châles et écharpes tissés, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Japon	36.3	Japon	50.8
Italie	19.2	Royaume-Uni	11.9
Inde	10.5	Allemagne de l'Ouest	11.9
Royaume-Uni	10.2	Italie	11.0
Allemagne de l'Ouest	9.9	France	6.1
Autres pays	13.9	Autres pays	8.3

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Japon	53.1	Japon	50.1
Royaume-Uni	13.5	Royaume-Uni	14.4
Allemagne de l'Ouest	10.0	Italie	11.9
Italie	10.0	Allemagne de l'Ouest	9.4
France	6.8	France	5.8
Autres pays	6.6	Autres pays	8.4

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau L

Répartition en pourcentage, selon les principaux pays de provenance, des importations canadiennes: articles et vêtements de fourrure, pour les années 1970, 1971, 1972 et 1973 (sans les Etats-Unis).

Pays de provenance	1970 %	Pays de provenance	1971 %
Hongrie	34.8	Hongrie	30.5
Royaume-Uni	27.7	Royaume-Uni	19.8
Afghanistan	8.4	Afghanistan	9.7
Italie	6.1	Turquie	8.1
Turquie	2.1	Grèce	5.5
Autres pays	20.9	Autres pays	26.4

Pays de provenance	1972 %	Pays de provenance	1973 %
Hongrie	53.7	Hongrie	49.9
Royaume-Uni	12.3	Royaume-Uni	22.1
Afghanistan	4.8	Corée du Sud	4.9
Corée du Sud	4.0	Turquie	3.7
Turquie	3.7	Japon	3.1
Autres pays	21.5	Autres pays	16.3

Source: Canada, Bureau de la statistique, Commerce du Canada, importations par marchandises, cat. 65-007, 1970 à 1973.

Tableau LI

Nombre de répondants à l'enquête sur la préférence de services que requièrent les artisans.

Famille	Métier	Nombre
Silicate	Céramique	23
	Poterie	28
Textile	Tissage	23
	Couture	2
	Tapisserie	4
	Macramé	5
	Batik	7
	Autres	2
Métal	Bijouterie	13
	Joaillerie	3
	Emaillerie	16
	Forge et ferronnerie	8
Bois	Ebénisterie	15
	Sculpture	10
Cuir		15
Autres	Graveur	4
	Sérigraphie	4
	Autres	<u>12</u>
		194

N: 210 répondants sur

N: 194 compilés

N: 16 éliminés

Source: "Enquête sur les préférences des artisans pour les services".

Tableau LII

Services

Numérotation et définitions

- 1- Service de documentation
- 2- Service de comptabilité
- 3- Service de marketing
- 4- Centre de formation permanente (séminaire sur les nouvelles techniques, atelier de travail sous la direction de spécialistes)
- 5- Salle d'exposition à l'usage de boutiquiers
- 6- Expositions individuelles (galerie)
- 7- Centre de recherche sur les matériaux et procédés
- 8- Service d'organisation d'atelier (choix de l'équipement et aménagement adéquat)
- 9- Service de surveillance du crédit des boutiquiers
- 10- Service technique (problèmes de fabrication)
- 11- Prêt à long terme sur l'équipement
- 12- Prêt à long terme sur la construction d'atelier
- 13- Assistance financière à la recherche
- 14- Financement des comptes à recevoir (factoring)
- 15- Mutuelle de cautionnement (garantie sur emprunt)
- 16- Services d'approvisionnement
- 17- Autres suggestions

Source: "Enquête sur les préférences des artisans pour les services".

Tableau LIII
 Nombre de points (valeur) obtenus hiérarchiquement par chacun des services requis par les artisans et par métiers.

Céramique	Poterie		Tissage		Couture		Tapisserie		Macramé		Batik		Autres		
	S ¹	V ²	S	V	S	V	S	V	S	V	S	V	S	V	
1	277	7	343	7	330	7	40	6	55	7	75	5	100	13	31
7	276	4	312	4	329	4	31	7	55	1	72	3	99	2	28
11	272	12	304	1	316	1	27	10	55	16	70	7	99	12	25
6	252	10	301	8	272	16	26	13	48	4	63	16	88	11	24
12	252	11	291	13	265	12	25	3	43	13	62	1	83	16	24
13	247	3	278	6	263	6	19	4	42	6	59	4	82	14	23
10	240	13	277	10	254	8	19	1	41	3	47	13	80	5	18
4	237	16	277	3	238	5	18	12	40	10	45	6	77	6	17
5	231	6	268	16	234	10	18	8	35	5	40	10	72	9	17
8	223	1	267	11	229	13	15	11	34	8	40	2	49	4	15
3	183	5	266	5	212	11	14	5	33	15	30	9	49	7	15
9	183	8	280	12	190	15	14	16	33	14	29	11	49	15	15
16	145	9	199	9	162	9	12	2	30	11	23	8	45	1	14
2	136	2	166	2	146	14	12	15	27	2	21	12	42	3	14
15	114	15	137	15	144	3	10	14	20	12	21	15	30	10	14
14	15	14	109	14	104	2	5	9	15	9	19	14	20	8	10
17	-	17	54	17	52	-	-	-	-	17	1	17	1	-	-

1. S: Services

2. V: Valeur

Tableau LIII (suite)

Bijouterie et joaillerie	Emailerie		Forge et ferronne- rie		Ebénis- terie		Sculpture		Cuir		Graveur et séri- graphie		Autres		
	S	V	S	V	S	V	S	V	S	V	S	V	S	V	
4	224	5	208	11	106	4	183	11	142	7	203	4	108	4	163
7	205	4	205	1	102	11	182	12	136	4	194	5	101	7	156
1	182	1	196	12	96	12	178	8	115	1	192	6	99	8	151
10	176	6	169	7	93	1	170	1	105	6	183	12	91	5	150
5	173	3	163	4	88	7	157	6	101	5	163	13	90	1	134
3	162	10	156	3	85	8	156	7	99	16	151	7	89	3	131
6	156	7	153	8	79	10	155	4	94	13	147	1	84	6	124
8	142	9	142	10	79	3	148	5	94	3	145	10	77	10	115
11	142	12	123	15	74	6	142	3	92	8	141	3	75	9	111
13	140	8	117	9	72	5	130	10	86	11	140	11	75	11	108
12	135	2	116	5	62	16	130	13	76	10	135	8	74	12	107
16	132	11	116	6	62	13	116	9	74	12	109	16	73	13	101
2	125	16	109	2	58	15	86	16	74	2	107	9	54	2	76
9	108	13	96	14	58	2	84	2	73	9	103	2	43	10	71
15	84	14	59	13	50	9	83	15	52	15	83	15	41	15	62
14	80	15	55	16	39	14	70	14	48	14	66	14	35	14	56
17	1	-	-	-	-	17	11	17	14	17	4	17	16	17	1

Source: "Enquête sur les préférences des artisans pour les services".

Achévé d'imprimer à
Québec en janvier 1978, sur
les presses du service de la Reprographie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec.



BNQ

000 467 070

